

# **DEVELOPPEMENT HUMAIN**

## SOMMAIRE

Préambule

Introduction

Objectifs de l'étude et échantillon

### **Chapitre 1. Caractéristiques des ménages enquêtés**

1.1. Structure de la population par âge, sexe et milieu de résidence

1.2. Situation matrimoniale et fécondité

1.3. Instruction et analphabétisme des adultes

1.4. Conditions d'habitat

1.5. Conditions de vie

1.6. Etat de santé

### **Chapitre 2. Revenu, épargne et endettement des ménages**

2.1. Les fondements théoriques de la notion de revenu

2.2. Les revenus des ménages

2.3. Epargne, prêts et endettement des ménages

### **Chapitre 3. Dépenses de consommation, alimentation et nutrition**

3.1 Dépenses de consommation

3.2 Alimentation et nutrition

### **Chapitre 4. La pauvreté humaine, cadre de vie et accessibilité aux services de base**

4.1. Accès aux soins de santé

4.2 Accès à la planification familiale

4.3 Accès à l'éducation

4.4 Possession de biens, d'équipements et commodités du logement

4.5 Accessibilité aux services de base

4.6 Accès au crédit

### **Chapitre 5. Inégalités et mesure de la pauvreté en Algérie**

5.1. Pauvreté monétaire ou Pauvreté relative ?

5.2. Pauvreté et Inégalité en 2005

5.3 Inégalités

### **Chapitre 6. Profils des ménages pauvres et déterminants de la pauvreté en Algérie**

6.1. Analyse factorielle des correspondances par variable

6.2. Analyse factorielle des correspondances multiples

### **Chapitre 7. Evolution des principaux indicateurs de développement humain et de suivi des objectifs du millénaire pour l'Algérie**

7.1. Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

7.2. Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous

7.3. Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

7.4. Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans

7.5. Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

7.6. Objectif 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies

7.7. Objectif 7 : Assurer un environnement viable

7.8. Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

## **Chapitre 8. Recommandations et actions prioritaires visant l'amélioration du niveau de vie et la lutte contre la pauvreté**

Action 1. Harmonisation des politiques de lutte contre la pauvreté

Action 2. Amélioration des indicateurs de développement humain et des OMD

Action 3. Amélioration de l'efficacité de l'action sociale de l'Etat et des collectivités locales

Action.4. Mise en place d'une politique et structure sociale performante et efficace

Action 5. Elaboration d'un programme d'actions opérationnelles à court terme

Action 6. Promotion des actions de soutien aux secteurs prioritaires

Liste des graphes

Liste des tableaux

## **PREAMBULE**

La lutte contre la pauvreté est au centre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. A cet effet, les États présentent annuellement un rapport national pour mesurer les progrès réalisés ou les reculs éventuels par rapport à ces objectifs. Le rapport du Gouvernement algérien pour 2005 constitue un cadre de référence permettant de restituer l'ensemble des résultats de l'étude LSMS 2005 tout en les mettant en perspective.

Cependant, la mise en place des stratégies et des programmes visant l'amélioration des niveaux de vie des populations et la lutte contre la pauvreté des ménages voire son éradication nécessite une connaissance affinée et rigoureuse des phénomènes en question. En effet, pour une traduction réelle des programmes et plans d'actions définis en la matière, les actions doivent être ciblées de manière optimale.

Dans ce cadre, il convient de souligner qu'une enquête portant sur un sujet aussi sensible que l'étude sur « le niveau de vie et de pauvreté des ménages » comporte des limites. Une seule expérience a été menée dans ce domaine en Algérie. Il s'agit de l'enquête algérienne sur les niveaux de vie (LSMS) menée en 1995 par l'Office National des Statistiques en collaboration avec la Banque Mondiale. Malheureusement, aucune information méthodologique qui pouvait servir de champ de réflexion pour améliorer notre approche n'est disponible<sup>1</sup>. Seuls quelques résultats sont rendus publics et utilisés pour établir l'évolution en termes de pauvreté et d'inégalités.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, les enquêtes sur les consommations des ménages que mène chaque 10 ans l'Office National des Statistiques se fixent d'autres objectifs et utilisent d'autres méthodologies.

## INTRODUCTION

Cette étude est principalement consacrée aux résultats de l'enquête sur les niveaux de vie et la mesure de la pauvreté menée auprès des ménages en 2005. La présentation de ces résultats tient compte à la fois des dimensions matérielles et non matérielles de la pauvreté. Elle propose également des pistes et des recommandations pratiques susceptibles d'orienter la décision des structures en charge de cette question.

Par ailleurs, comme signalé précédemment, le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement constitue un excellent fil conducteur et le rapport de l'Algérie pour 2005 nous rappelle les cibles et les indicateurs ainsi que l'état des lieux.

En effet, l'enquête sur le niveau de vie et la mesure de la pauvreté (LSMS) réalisée par le Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement (CENEAP) en 2005 fournit les informations nécessaires à la mise à jour et au calcul de certains indicateurs retenus à l'effet de suivre et d'évaluer les progrès réalisés par l'Algérie dans l'atteinte des objectifs du millénaire.

L'étude LSMS 1995 a constitué, de ce fait, un repère incontournable pour analyser les tendances et recenser les réussites, les problèmes et les obstacles. Dans le cadre de cette étude, les indicateurs qu'on peut mesurer par objectif et par cible sont les suivants :

- Objectif 1 : Réduire la pauvreté extrême et la faim
- Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous
- Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de cinq ans
- Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle
- Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- Objectif 7 : Assurer un environnement durable

## OBJECTIFS DE L'ETUDE ET ECHANTILLON

L'enquête LSMS 2005 réalisée par le CENEAP vise principalement à :

- fournir des informations sur le niveau de vie des ménages et sur la mesure de la pauvreté ;
- mesurer l'efficacité des programmes gouvernementaux et des politiques sociales relatifs à la lutte contre la pauvreté ;
- identifier les caractéristiques des groupes sociaux les plus vulnérables et vers lesquels l'assistance sociale de l'État devrait s'orienter;
- apprécier l'utilisation des infrastructures collectives fournies par l'État et les collectivités locales et leurs effets sur le bien être de la population ;
- évaluer les politiques générales destinées à l'amélioration des niveaux de vie des différentes catégories de populations.

Cette enquête sur le niveau de vie et la pauvreté devrait également permettre :

- d'asseoir le programme national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion initiée en 2000 à la faveur de la conférence nationale sur une base scientifique et actualisée qui éclairerait les spécificités algériennes en la matière ;
- de disposer d'informations actualisées qui permettraient d'évaluer le programme mis en place par les pouvoirs publics afin de lutter efficacement contre la pauvreté, d'en rajuster les stratégies et d'en redéfinir les objectifs.

Les objectifs assignés à cette étude tendent également à produire des informations susceptibles d'aider à la définition des politiques et programmes sociaux en direction des citoyens, notamment les plus démunis, pour une meilleure prise en charge de leurs conditions sociales.

Pour la détermination du premier échantillon, la proportion de la variable de contrôle a été estimée à 20%, en acceptant une erreur de 4% sur cette proportion. La taille de l'échantillon à un seuil de probabilité de 95% a été fixée à **9.604 ménages**. Ce volume de l'échantillon, en plus d'une bonne convergence des estimateurs, était nécessaire pour les besoins de comparaison et d'analyse.

Or, la contrainte du coût de l'étude a entravé cette ambition. En acceptant les paramètres précédents, un échantillon de **5.080 ménages** a été retenu afin de répondre aux objectifs assignés à l'étude avec une erreur relative à la variable principale inférieure à 6%.

L'enquête de terrain s'est déroulée sur une période de trois mois allant du 14 février 2005 au 15 mai 2005 au niveau de 42 wilayas.

## CHAPITRE 1. CARACTERISTIQUES DES MENAGES ENQUETES

Ce chapitre porte sur les caractéristiques démographiques et sociodémographiques des ménages et individus enquêtés. Il s'agit tout particulièrement :

- de la structure par âge et par sexe,
- de la situation matrimoniale,
- du niveau d'instruction,
- de la situation socioprofessionnelle,
- de l'état de santé,
- des caractéristiques des logements occupés.

L'objectif étant de présenter un profil des ménages et des personnes enquêtés et les caractéristiques de l'environnement socio-économique dans lesquels ces derniers évoluent. Une telle description est essentielle dans la mesure où elle permet d'avoir une vue d'ensemble sur la situation économique et sociale de la population algérienne et de ses conditions de vie.

L'enquête a touché **5.080 ménages** ordinaires regroupant **31.811 personnes** dont 18.182 en milieu urbain, soit 57.0% ; les femmes représentent 49.8% du total de la population enquêtée.

### 1.1. Structure de la population par âge, sexe et milieu de résidence

En milieu rural comme en milieu urbain, **la baisse de la natalité** est nettement perceptible par rapport à la structure révélée par le recensement de la population et de l'habitat de 1998. **Il s'agit de la tendance vers une structure vieillissante** ayant des implications importantes tant au plan social qu'au plan économique.

La part des moins de 20 ans a nettement régressé. Elle est de l'ordre de 39.7% contre 48.2% au recensement de 1998, soit une réduction de près de 10 points. Parallèlement, au sommet de la pyramide, **la part des plus de 60 ans gagne de l'ampleur** ; leur part est estimée à 8.2% en 2005 contre 6.59% en 1998 et 7.5% en 2002.

### 1.2. Situation matrimoniale et fécondité

La structure de la population âgée de 15 ans et plus selon la situation matrimoniale indique que plus de la **moitié sont célibataire**. Cette situation concerne plus les hommes que les femmes, 53.4% et 45.3% respectivement. Toutefois, les femmes en milieu rural semblent plus touchées que celles du milieu urbain (47.8% contre 43.4%).

Les **séparations** et les **divorces** qui touchent 1.4% de la population âgée de 15 ans et plus, concernent cinq fois plus les femmes que les hommes. Par strate, les données de l'enquête révèlent que ce phénomène est relativement deux fois plus important en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le **veuvage**, comme pour les séparations et les **divorces** mais de façon plus accentuée, touchent plus les femmes que les hommes notamment en milieu urbain. Quant à la **polygamie**, elle concerne 0.9% des hommes âgés de 15 ans et plus, soit **un indice de polygamie de l'ordre de 1.8%**.

### 1.3. Instruction et analphabétisme des adultes

En dépit de l'obligation à la scolarisation pour tous les enfants âgés de 6-14 ans, instituée par l'ordonnance de 1966, le taux de scolarisation n'a toujours pas atteint l'unité. En effet, les données de l'enquête ont permis d'estimer le **taux net à 94.1%** (94.9% pour les garçons et 93.2% pour les filles).

Les efforts consentis en matière de scolarisation et de lutte contre l'analphabétisme ont produit des résultats tangibles en réduisant de façon sensible le taux d'analphabétisme. En l'espace de moins de six ans, ce taux a été réduit de plus de 10 points en passant respectivement de **31.9% en 1998 à 21.4% en 2005**.

L'examen de l'évolution de l'analphabétisme par groupe d'âge, révèle qu'il concerne davantage les anciennes générations notamment celles âgées de 40 ans et plus, soit celles qui sont dans leur majorité, nées pendant la période coloniale.

### 1.4. Conditions d'habitat

Les conditions d'habitat sont cernées à travers le statut d'occupation, le type de construction, le taux d'occupation du logement et des pièces, les commodités du logement ainsi que les biens d'équipement dont dispose le ménage.

Globalement, les données révèlent **une taille moyenne des logements de l'ordre de 6.3 personnes**, soit égale à celle observée en 2002. La majorité des ménages sont propriétaires ou copropriétaires des logements qu'ils habitent et ce, quel que soit le sexe du chef de ménage. Selon la strate de résidence, la propriété est relativement plus fréquente en milieu rural qu'en milieu urbain.

Concernant le parc logement habité selon le type de construction, les données révèlent qu'il est plus marqué par les maisons traditionnelles 42.0% suivies des villas avec 24.6% et appartements 16.3%. Par strate, en milieu urbain, le parc logement semble plus varié.

Concernant le taux d'occupation du logement (TOL), les données recueillies révèlent que **les ménages occupent des logements regroupant 6.78 personnes en moyenne**. Ce taux diffère selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence. Le même constat est relevé pour le taux d'occupation des pièces (TOP) qui se situe à 2.16 personnes.

### 1.5. Conditions de vie

L'accès à l'eau potable, au réseau d'assainissement, à l'électricité et au réseau du gaz de ville constituent désormais des composantes essentielles du bien être humain et de la mesure de la pauvreté tant au plan individuel qu'au plan social. C'est à ce titre d'ailleurs que l'accès à une eau saine et potable et au réseau d'assainissement a été retenu comme un des indicateurs privilégiés pour suivre et évaluer l'objectif lié au développement durable pour ce millénaire.

Cependant, il convient de noter que l'amélioration des conditions d'hygiène des populations à travers l'extension des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable a toujours bénéficié d'une attention particulière des pouvoirs publics.

Globalement **78.2% des ménages habitent des logements rattachés au réseau d'eau potable (AEP)** soit une amélioration de près de 7 points par rapport à 2002. Concernant l'évacuation des eaux usées, les données révèlent que **71.2% des ménages habitent des logements rattachés au réseau d'assainissement** dont 89.0% en milieu urbain et 45.4% en milieu rural.

**L'accès au réseau d'alimentation en électricité est presque généralisé. Il concerne 96.3% des ménages** dont 98.6% en milieu urbain et 93.0% en milieu rural.

**Pour l'accès au gaz de ville, 35.7% des ménages habitent des logements rattachés au réseau.** Ce type de combustible demeure limité surtout en milieu rural. Les ménages ruraux n'en profitent qu'à hauteur de 2.5% contre 58.8% en milieu urbain.

Les biens d'équipement, éléments de confort et de bien être, diffèrent selon le milieu de résidence.

## **1.6. Etat de santé**

Les données de l'étude nous renseignent sur l'état de santé de la population enquêtée et permettent d'estimer la prévalence de certaines maladies à l'échelle nationale et par strate de résidence.

Au niveau global, il ressort que parmi les cinq premières maladies déclarées, on retrouve, en première position, **les maladies respiratoires** avec une prévalence de 4,0%, suivies de **l'hypertension** (3,2%), des **maladies articulaires** (2,1%), **les maladies de l'appareil digestif** (1,9%), **le diabète** (1,6%) et **l'asthme** (1,1%).

Par ailleurs, la santé des enfants constitue un volet auquel les pouvoirs publics accordent un intérêt particulier en termes de prévention, de suivi et de prise en charge de la morbidité infantile ou de lutte contre la pauvreté ainsi que les problèmes de malnutrition et leurs effets sur l'état de santé de la population en général et des enfants en particulier.

A cet effet, un des (08) huit sous programmes intégrés dans le Programme National de Lutte contre la Mortalité Infantile, est le programme élargi de vaccination dont la vaccination contre la rougeole constitue un des indicateurs retenus pour l'objectif 4 des OMD.

## **CHAPITRE 2. REVENUS, EPARGNE ET ENDETTEMENT DES MENAGES**

### **2.1. Les fondements théoriques de la notion de revenu**

Cette partie s'attache à expliciter les notions attachées au revenu et au niveau de vie, partant du principe que les indicateurs monétaires seuls ne suffisent pas pour apprécier ce dernier qui dépend de toute une gamme d'autres facteurs.

En effet, l'information sur le revenu est entachée de beaucoup d'insuffisances liées d'abord aux différentes sources de revenus illicites et informels souvent non déclarés et qui peuvent contribuer à augmenter les ressources des ménages. En raison de l'importance de cette problématique au niveau mondial, les services des Nations Unies accordent une attention particulière à ce phénomène qu'ils décrivent d'"économie souterraine"<sup>2</sup>; un qualificatif qui traduit bien l'idée que l'on a du caractère infranchissable de ces activités.

En sus de ces "faces cachées" de l'activité économique, donc de revenus, il y a souvent dissimulation et sous estimation des montants réels des revenus des ménages.

Il est par ailleurs nécessaire de relier cette notion de niveau de vie à celle toute relative des besoins, elle-même tributaire de la richesse de la société, de la politique sociale et de la répartition du revenu national.

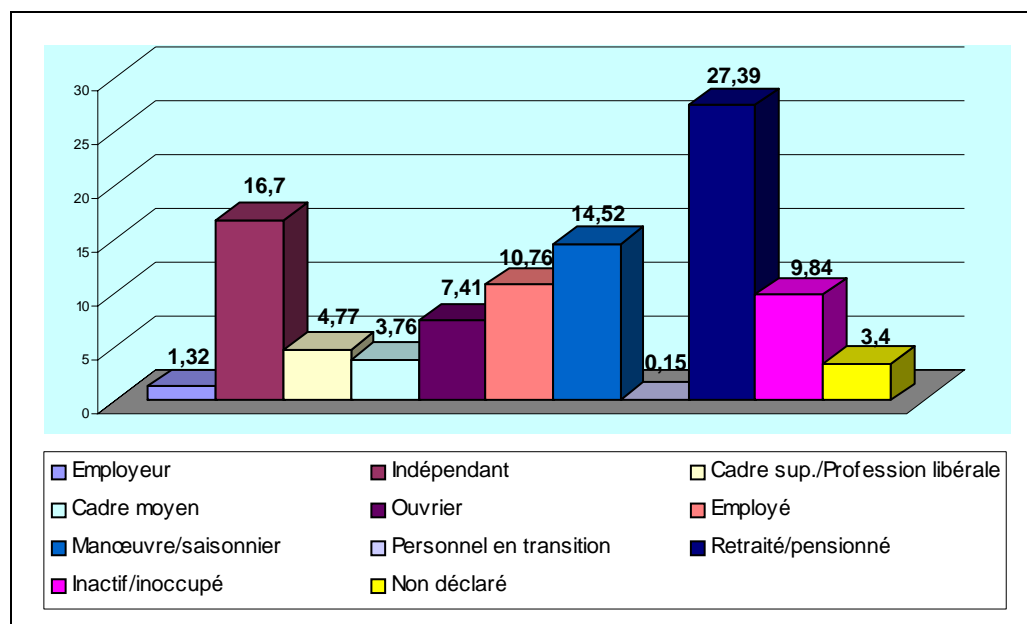
---

<sup>2</sup> Pour rappel, l'économie informelle comprend trois types de revenus: revenus de l'activité informelle, revenu de l'activité illégale et revenu de l'activité domestique d'utilisation propre.

## 2.2. Les revenus des ménages

L'analyse de la situation des revenus a été réalisée sur la base des différentes formes de revenu que sont les salaires, les revenus non salariaux non agricoles, les transferts et les autres types de revenus (occasionnels ou exceptionnels) et, d'autre part, de leur répartition selon les catégories socioprofessionnelles, le genre, l'âge et les strates d'habitat.

Les résultats de cette enquête ont permis ainsi de relever que les populations dont le chef de ménage est retraité ou pensionné ou indépendant sont importantes avec respectivement 27,39% et 16,70%, de la population totale, suivies des membres de ménages dont le chef est manoeuvre avec 14,52% et enfin les employés avec 10,76%.

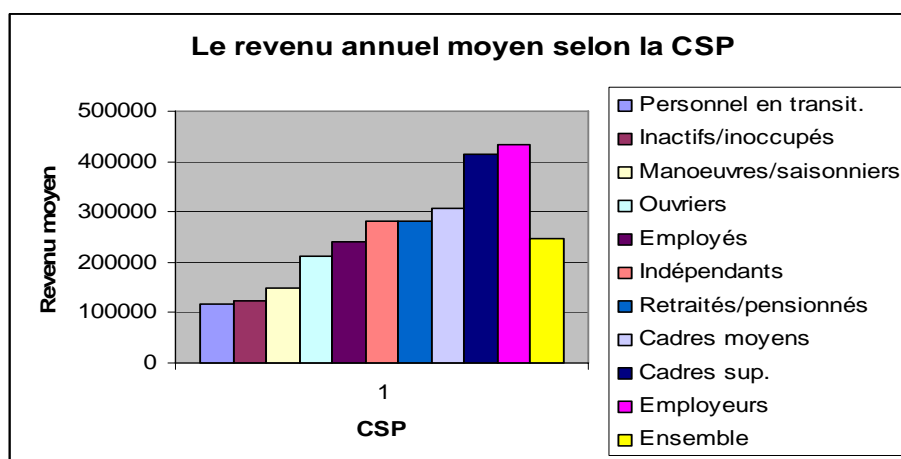


**Graphe 1 : Distribution de la population selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**

Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005

### 2.2.1. Selon les catégories socioprofessionnelles

Selon les catégories socioprofessionnelles, le revenu annuel moyen varie de 117 900 DA pour le personnel en transit à 443.272,73 DA pour les employeurs. Par ordre croissant, nous relevons le personnel en transit, les inactifs et inoccupés, les manoeuvres, les ouvriers, les employés, les indépendants, les retraités/pensionnés, les cadres moyens, les cadres supérieurs et enfin les employeurs. Il faut rappeler qu'il s'agit du revenu moyen de tout le ménage selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage.

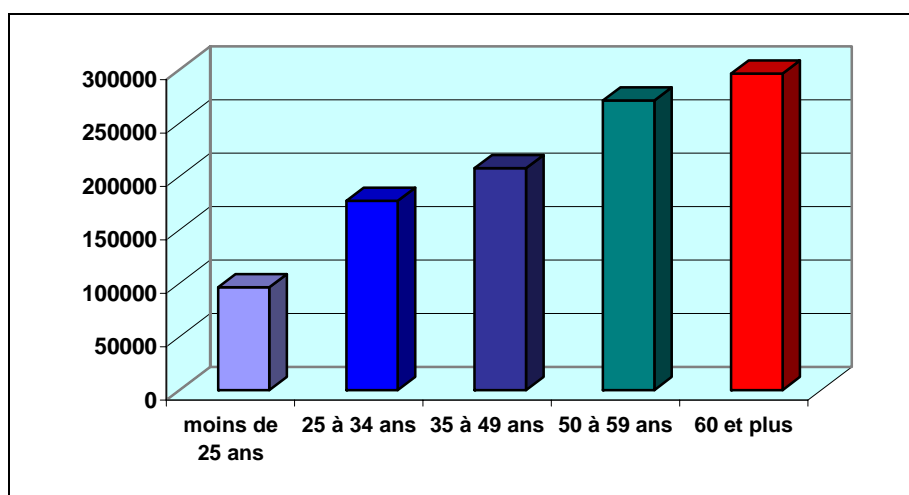


**Graph 2 : Revenu annuel moyen selon la catégorie socioprofessionnelle**

Source : Etude LSMS, CENEAP-2005

### 2.2.2. Selon les groupes d'âge

Selon l'âge, l'étude révèle que plus le chef de ménage est âgé, plus le revenu moyen annuel est élevé. Cela s'explique par le fait que plus le chef de ménage est âgé, plus son ménage est constitué de personnes titulaires de plusieurs revenus contribuant ainsi à augmenter le revenu moyen du ménage.

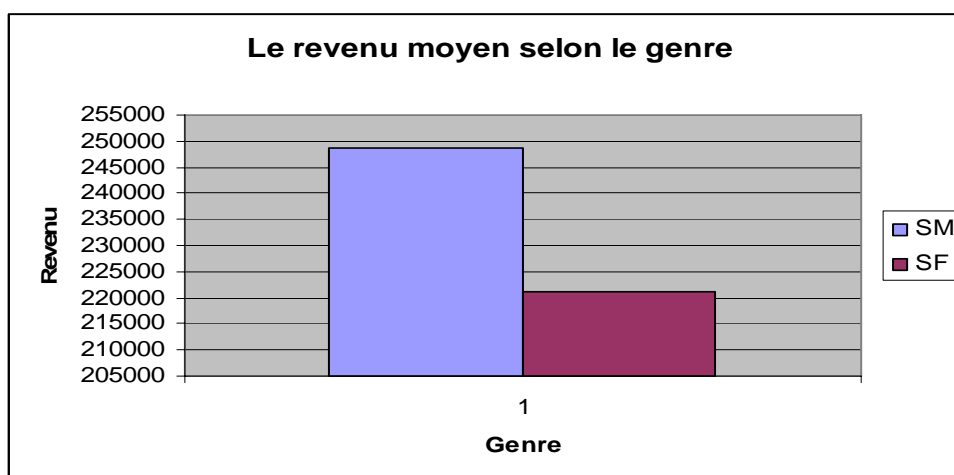


**Graph 3 : Revenu annuel moyen selon les groupes d'âge**

Source : Etude LSMS, CENEAP-2005

### 2.2.3. Selon le genre

L'analyse selon le genre montre une disparité de l'ordre de plus de 12,36% en faveur des hommes. En ce qui concerne le revenu médian, la différence est encore plus importante, de +19,6% en faveur des hommes.

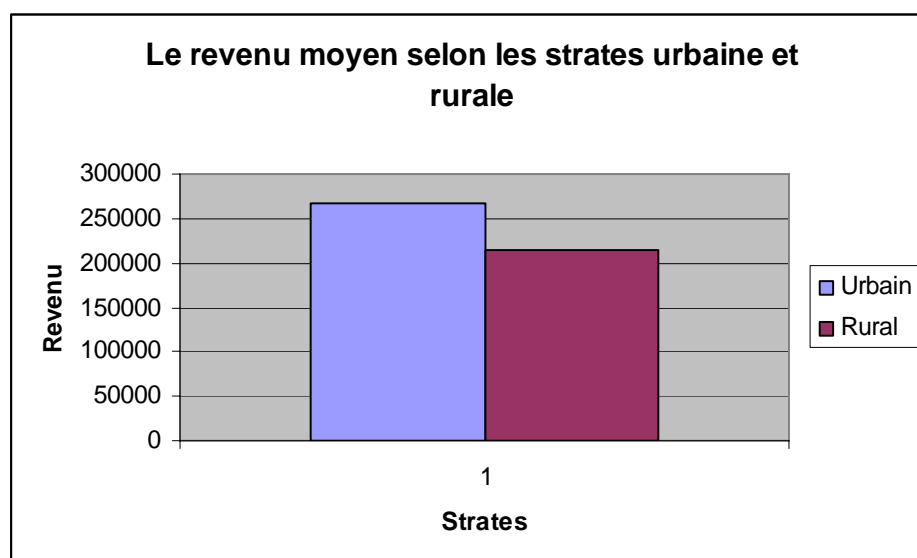


**Graphe 4 : Revenu annuel moyen selon le genre**

Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005

#### 2.2.4. Selon les strates de résidence

Selon la strate d'habitat, le revenu annuel moyen est plus important dans la strate urbaine que rurale, avec 268059,74DA contre 213561,22, respectivement, soit +25,52%. Il est à remarquer que le niveau du revenu annuel moyen en milieu urbain est supérieur de +9,2% par rapport au revenu annuel moyen de l'ensemble de la population.



**Graphe 5 : Revenu annuel moyen selon la strate de résidence**

Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005

### 2.3. Epargne, prêts et endettement des ménages

L'enquête LSMS-2005 apporte des éléments d'information détaillés sur la nature et sur la structure de l'endettement des ménages algériens, sur les sources de financement de cet endettement, sur les prêts consentis puis sur l'épargne, **sur les lieux privilégiés pour ce faire** et les motifs qui lui sont attachés.

Elle a permis de déterminer que **68,2%** des ménages ont contracté des emprunts, parmi eux, **4,2%** ont octroyé des prêts et **15,1%** possèdent des comptes d'épargne. Parmi les ménages qui empruntent, **46,43%** d'entre eux consacrent les sommes empruntées aux dépenses

courantes. L'enquête révèle également que près d'un tiers (31,6%) des ménages algériens s'endettent afin de faire face aux dépenses courantes.

**Tableau 1 : Pourcentage des ménages concernés par l'emprunt, les prêts et l'épargne**

Catégories Socioprofessionnelles	Emprunt	Prêt	Epargne
Employeurs	32,20	11,86	33,90
Indépendants	54,25	6,04	15,29
Cadres sup./Prof. Libérales	66,17	9,02	28,20
Cadres moyens	95,39	6,45	27,19
Ouvriers	66,93	3,65	11,46
Employés	76,47	4,87	14,29
Manœuvres/saisonniers	94,55	2,51	6,84
Personnel en transition	30,00	0	0
Retraités/pensionnés	46,61	2,39	18,49
Inactifs/inoccupés	99,16	3,80	7,59
<b>Ensemble</b>	<b>68,17</b>	<b>4,21</b>	<b>15,06</b>
Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005			

Cette situation permet de conclure que le ménage algérien est plutôt **emprunteur, petit prêteur et peu épargnant**. Elle indique même une tendance à la désépargne dans les ménages.

Cette situation préoccupante, est révélatrice des difficultés financières que rencontre près du tiers des ménages algériens. De la même manière qu'il est préoccupant de constater la situation financière peu reluisante des cadres moyens comparativement aux autres catégories. La faiblesse de cette catégorie ne préfigure-t-elle pas l'amenuisement à très court terme de son rôle dans la société ?

### CHAPITRE 3. DEPENSES DE CONSOMMATION, ALIMENTATION ET NUTRITION

Face aux limites qui entachent la déclaration du revenu effectif des ménages, des critiques sont adressées aux approches de pauvreté se basant sur le revenu pour mesurer le bien-être d'une population (variante développée par l'université de Leyden, Pays-Bas). Les travaux de l'université des Nations Unies sur cette question<sup>3</sup> préconisent plutôt **l'utilisation de la consommation des ménages**, indicateur plus fiable et plus fidèle du bien-être des ménages; le revenu étant moins stable que la consommation et de plus les questions d'accès et de disponibilité des produits et services limitent la signification du revenu dans l'approche du niveau de vie.

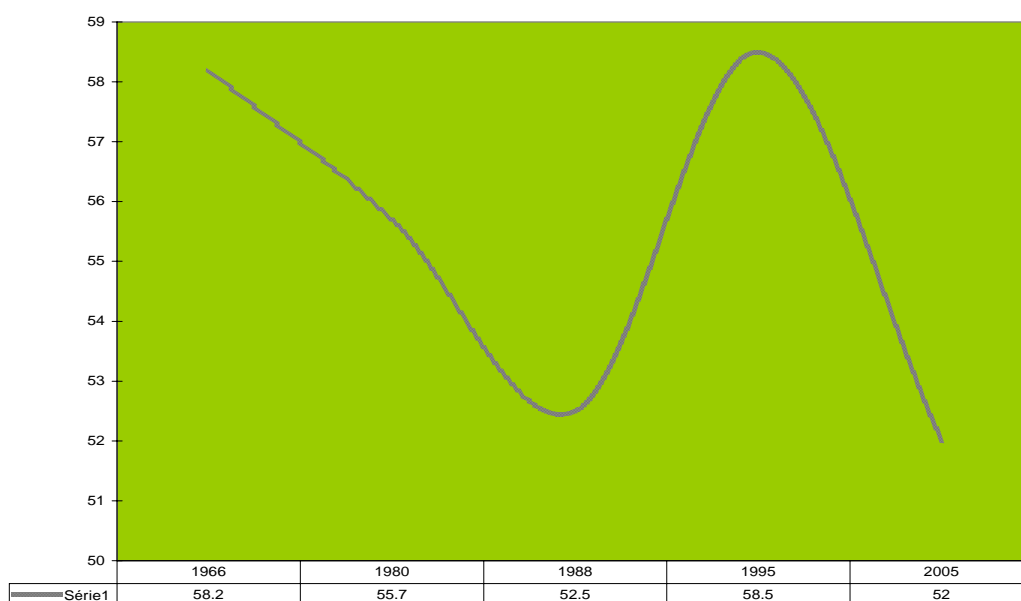
Bien que les spécialistes ne soient pas unanimes, certains préférant utiliser le revenu et d'autres la consommation, il semble que pour les enquêtes LSMS, le choix se porte surtout sur les consommations.

**Pour cela, il a été opté dans l'exploitation des données de LSMS-2005, de mesurer le niveau de vie et la pauvreté en Algérie à partir de la consommation des ménages enquêtés.**

Ainsi, pour suivre l'évolution du niveau de vie et de la pauvreté, le **coefficient budgétaire alimentaire** se présente, sans conteste, comme un des indices incontournables traduisant la portion du budget que les ménages consacrent à l'alimentation. Plus ce coefficient est élevé, moins le ménage peut consacrer des ressources à la santé, à l'éducation, aux loisirs, etc.

Cet indice a été constamment supérieur à 50% en Algérie depuis 1966. Bien entendu, l'indépendance a grandement amélioré les conditions de vie des populations au moment où sous l'administration coloniale, la pauvreté avait atteint des seuils alarmants et dramatiques pour une grande majorité de la population algérienne.

L'examen de la tendance de cet indice relève une baisse continue et régulière, à l'exception de la période 1988-1995. Le taux élevé enregistré en 1995, supérieur même au niveau de 1966, ne devrait pas être considéré comme fiable, en raison des limites de l'étude LSMS 1995.



<sup>3</sup> 2005, United Nations University, UNU-WIDER, World Income Inequality Database, User Guide and Data Sources.

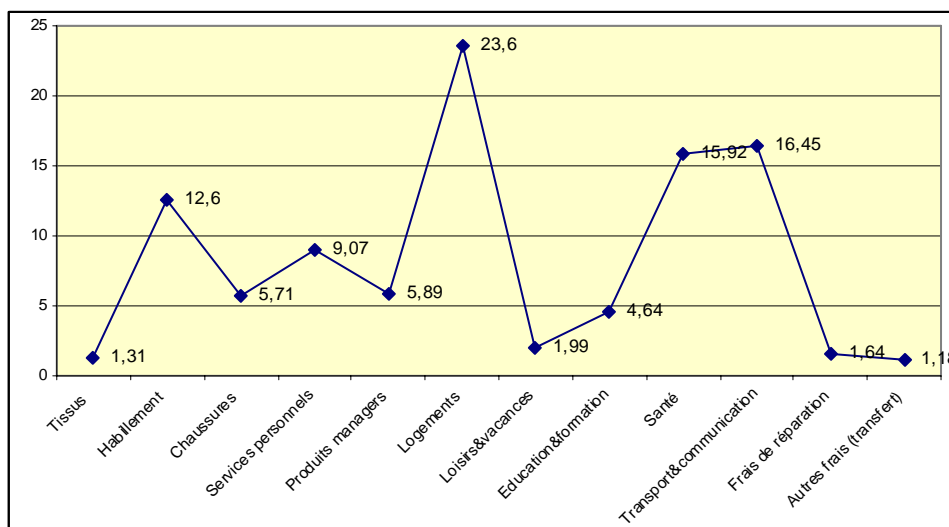
### Graphe 6 : Évolution du coefficient alimentaire dans le budget des ménages, 1966-2005

En ne considérant que l'évolution de cet indice, on peut confirmer à une baisse de la pauvreté, baisse qui reprend son cours après cette parenthèse de 1988-1995.

#### 3.1 Dépenses de consommation

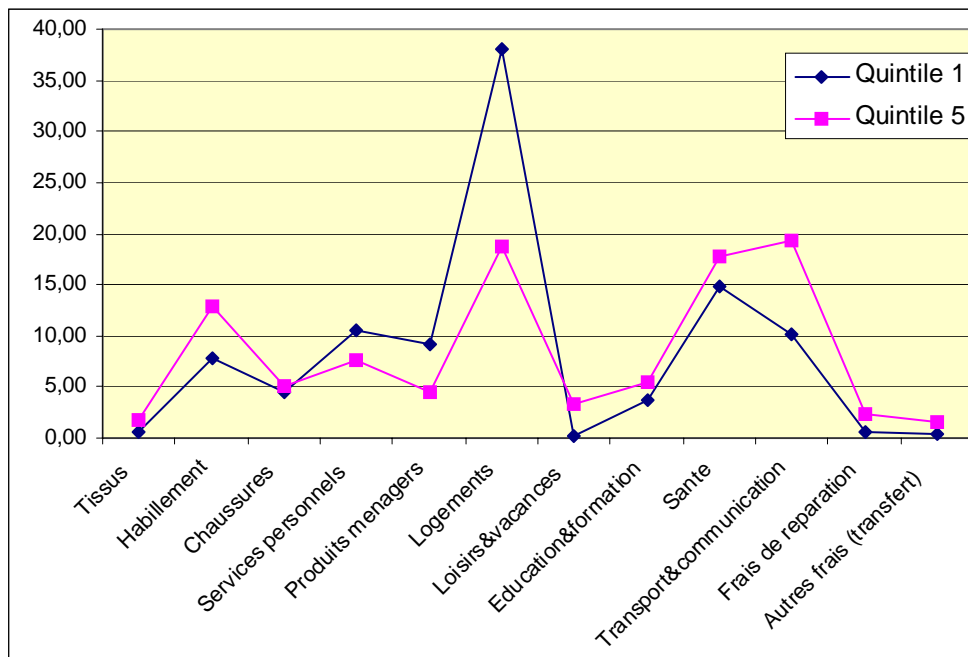
L'examen de la structure des dépenses de consommation montre que, globalement, **41.8% des dépenses concernent l'achat de produits non alimentaires** ; valeurs qui varient sensiblement, et inversement, en fonction des quintiles.

La structure des dépenses non alimentaires révèle que, **les dépenses sur le logement arrivent en première position (23.6%)**, suivies des **dépenses de transports et communication (16.45%)** et des **dépenses de santé (15.9%)**.



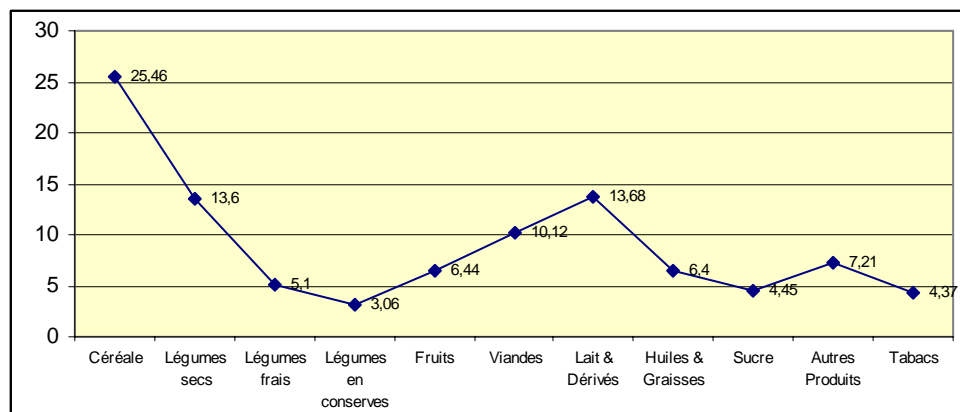
### Gráfico 7 : Estrutura das despesas não alimentares

Em termos de quintis e em comparando os quintis 1 e 5, há lugar de notar, que os lares do 5<sup>o</sup> quintil reservam quase a metade do orçamento (49.40%) para as despesas não alimentares contra 31.57% para os lares pertencentes ao primeiro quintil, seja um afastamento de quase 20 pontos.



**Graphe 8 : Structure des dépenses non alimentaires pour les quintiles 1 et 5**

Les dépenses alimentaires, qui représentent 58.22% du budget global des ménages enquêtés, concernent en premier lieu les céréales (25.46%), le lait et ses dérivés avec 13.68%, les légumes secs (13.60%) et les viandes 10.12%. Les fruits et les légumes frais ne représentent que 6.44% et 5.10% respectivement.



**Graphe 9 : Structure des dépenses alimentaires**

Lorsqu'on prend en compte le **genre du chef de ménage**, on observe une quasi-égalité des dépenses en dinars pour les classes moyennes, à savoir les quintiles 2, 3 et 4, et une inégalité en faveur des ménages dirigés par des hommes pour le 1<sup>er</sup> quintile et, encore plus nettement, pour le 5<sup>ème</sup> quintile.

Si on compare le niveau des dépenses selon le **niveau d'instruction du chef de ménage**, on s'aperçoit qu'il n'y a que pour le 5<sup>ème</sup> quintile que l'instruction semble opérer des différenciations décisives, mais de manière assez inattendue. Le niveau supérieur ressort avec le niveau le plus important de dépenses, mais suivi de près par le niveau primaire et coranique, loin devant le niveau moyen et secondaire. Il est probable que cette situation soit liée au type d'activité.

Ce n'est que pour le 5<sup>ème</sup> quintile que l'**activité du chef de ménage** opère des différenciations notables au plan des dépenses du ménage, ainsi plus on s'élève dans les

quintiles, plus le niveau de dépenses augmente. L'activité la plus profitable semble être l'agriculture suivie du BTP et du commerce.

Les activités les moins intéressantes d'un point de vue financier semblent être l'industrie et l'administration.

Si l'on s'intéresse au **secteur juridique**, c'est le privé qui se distingue par les dépenses moyennes les plus élevées, suivi par le secteur « étranger », le secteur public occupant l'avant-dernier rang, devant le secteur informel. Quant à la catégorie socioprofessionnelle, ce sont les occupés du 5<sup>ème</sup> quintile qui présentent le niveau de dépenses le plus élevé suivis des chômeurs ayant déjà travaillé. Cependant, les femmes au foyer et autres chômeurs n'ayant jamais travaillé dépensent moins.

### 3.2 Alimentation et nutrition

Au sujet de l'**alimentation et nutrition**, les résultats de l'enquête ont permis d'évaluer les apports caloriques moyens apportés aux ménages par l'alimentation, d'apprécier les aspects qualitatifs concernant les aliments et, enfin, d'analyser l'état nutritionnel des sujets enquêtés.

Les résultats de l'étude LSMS 2005 révèlent que **les laitages, les légumes secs** et à un degré moindre, **les œufs, constituent les produits de l'alimentation de base** d'une importante partie de la population. Par ailleurs, avec **les dérivés des céréales**, que l'on retrouve d'ailleurs de façon quotidienne pour tous les ménages lorsque l'on étudie les plats du repas de la veille.

Par contre, **la viande, le poisson**, et à un degré moindre, **les fruits**, sont réservés à une minorité de la population au moment où les données confirment que la population rurale reste défavorisée par rapport à celle évoluant en milieu urbain.

**Tableau 2 : Nombre de jours de la semaine où les aliments ont été consommés**

Type de produits	Aucun		1 à 3 jours		4 à 6 jours		Tous les jours	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Fruits	11.641	40.8	14.301	50.1	1.116	4.1	1.641	5.8
Légumes	853	3.0	7.852	27.5	6.352	2.2	13.743	48.2
Viande	16.400	57.5	9.754	34.2	628	2.2	814	2.9
Poisson	23.122	81.1	5.549	19.5	14	0.1	14	0.1
Laitages	1.534	5.4	1.195	4.2	1.007	3.5	24.163	84.2
Œufs	6.283	22.0	16.372	57.4	3.422	12.0	2.622	9.2

Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005

Il apparaît donc qu'un grand nombre de personnes ne consomment que très peu ou pas du tout de protéines animales, leur régime étant essentiellement à base **de céréales, de légumes secs et de laitages**.

Par ailleurs l'évaluation quantitative de l'**état nutritionnel de la population** est fondée sur l'indice de masse corporelle, l'indice de Quételet calculé chez deux sujets adultes dont l'âge est supérieur à 15 ans, l'un masculin et l'autre féminin, choisis dans chaque ménage.

Cette évaluation a permis de constater que le nombre des personnes dont l'indice est faible est relativement peu important (5,1%). **En revanche, plus du tiers de l'effectif enquêté, soit 38,1%, se trouvent en situation de surpoids dont 9,5% en état d'obésité.**

Enfin, **l'état nutritionnel de la population est caractérisé par une tendance au surpoids**, en particulier pour le sexe féminin. Il est donc important de corrélérer ces différentes informations afin d'arrêter des orientations en matière de ciblage de la pauvreté.

## **CHAPITRE 4. LA PAUVRETE HUMAINE, CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITE AUX SERVICES DE BASE**

### **4.1. Accès aux soins de santé**

L'**accès aux soins de santé de base** est l'un des domaines auxquels les nations accordent une attention particulière dans le cadre de suivi des objectifs du millénaire. Les données de l'enquête font ressortir que près de 25.3% des femmes et 20.2% des hommes ont été malades ou blessés durant les trois mois précédant l'enquête. Par strate, ces proportions atteignent 26.1% chez les femmes et 20.7% chez les hommes, en milieu urbain, et 24.2% et 19.6% en milieu rural, respectivement.

Il est intéressant de relever, que concernant les raisons de non consultation, **les malades évoquent en premier lieu, les moyens financiers avec 12.5%** chez les malades hommes et 11.0% chez les malades femmes. L'inexistence ou l'éloignement des services ne sont citées qu'à de faibles proportions, avec 0.2% chez les hommes et 0.4% chez les femmes.

Concernant **l'accès aux services de soins**, l'hôpital reste la structure de santé la plus citée par les ménages. Ce qui traduit en soi un déséquilibre dans l'offre de soins de santé qui devrait être plus accès sur les structures légères de proximité, telles que les polycliniques et les centres de santé.

En matière **d'accès au personnel médical**, l'enquête révèle que 11.04% des ménages ont eu recours aux médecins généralistes et 13.06% aux spécialistes. Les difficultés d'accès sont liées essentiellement à l'éloignement. Là, également, on peut constater la fragilité de l'organisation de soins en ce sens que, le recours à un médecin généraliste devait être plus répandu que celui d'un médecin spécialiste.

**La vaccination des enfants est une** opération obligatoire, menée gracieusement par l'Etat, qui entre dans le cadre du programme national de lutte contre les maladies infectieuses. L'examen des taux de vaccination selon les quintiles ne révèle pas de différence significative.

**Tableau 3 : Taux de vaccination des enfants âgés de 12-23 mois selon le sexe et le type de vaccin**

Sexe	polio 0	BCG	polio A3	polio A4	polio A5	Rougeole A9	Rappel à 18 (*)	hépatite	hépatite A1	hépatite A5	Complètement vacciné
Garçons	90,8	91,8	91,8	90,5	89,8	87,8	59,1	77,9	77,2	75,2	87,8
Filles	94,8	95,6	94,8	93,4	93,0	90,8	69,9	80,8	78,2	76,8	88,9

(\*) : Pour les enfants âgés de 18-23 mois seulement  
 Source : Etude LSMS CENEAP 2005

Aussi, **les enfants de faibles poids à la naissance** se trouvent plus en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette situation peut être due aux habitudes alimentaires notamment, au stress et au surmenage pendant la grossesse.

La répartition par quintiles montre que dans le cinquième quintile, à priori aisé, près de 32% des enfants de moins de cinq ans sont nés avec un poids inférieur à 2500 gr, contre 19.2% des enfants du quintile 1. Cela veut dire que l'enfant de faible poids à la naissance a plus de chance de survivre lorsque sa famille est classée dans le quintile 5.

#### 4.2 Accès à la planification familiale

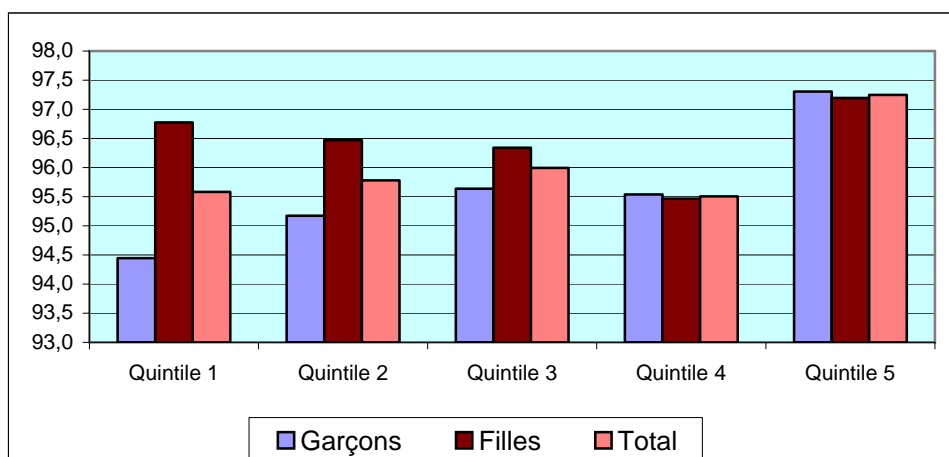
Les données de l'étude LSMS 2005 font état d'une progression de près de 5 points de la pratique contraceptive. **Le recours à la contraception pour espacer ou limiter les naissances concerne 61.9% des femmes** (63.8% en milieu urbain et 59.2% en milieu rural). Pour rappel, en 2002, ce taux était de l'ordre de 57.0% (59.0% en milieu urbain et 54.4% en milieu rural).

Le taux de prévalence des méthodes modernes est estimé à 55.3% (52% en 2002) et les méthodes traditionnelles à 5.9%.

Selon les quintiles, on relève que le taux de prévalence contraceptive le plus faible se situe au niveau du quintile 1 avec 56.5%.

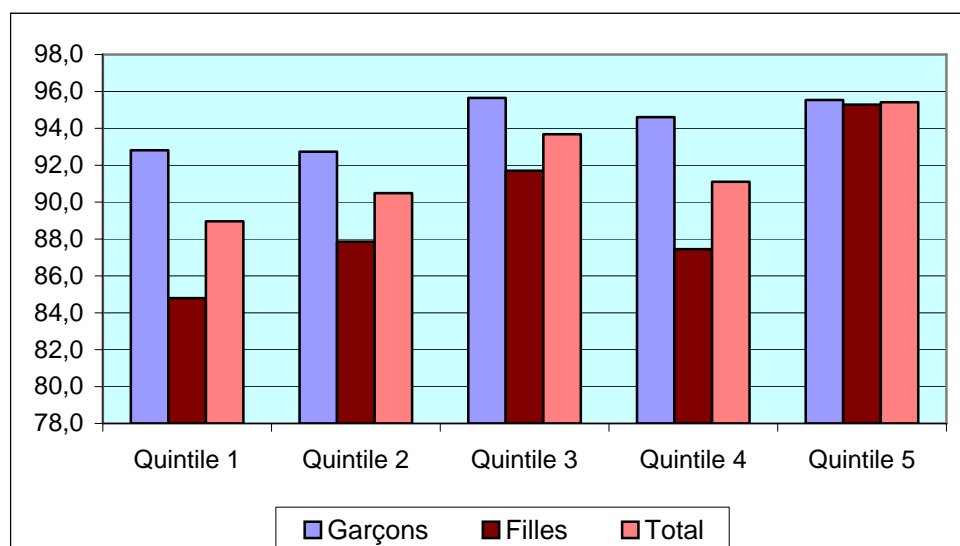
#### 4.3 Accès à l'éducation

En matière d'éducation, les données de l'enquête LSMS-2005 révèlent un **taux net de scolarisation pour les enfants âgés entre 6 et 14 ans de l'ordre de 94.1%** (93.2% pour les filles et 94.9% pour les garçons). Selon les quintiles, il importe de souligner l'écart d'accès à l'école dans les premiers quintiles, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces écarts s'annulent dans le 5<sup>ème</sup> quintile; à titre d'exemple, l'écart entre le premier quintile et le cinquième quintile est de 8 points pour le sexe féminin et de 3 points pour le sexe masculin, en faveur, bien évidemment, du 5<sup>ème</sup> quintile.



**Graphe 10 : Taux net de scolarisation des enfants urbains âgés de 6-14 ans par quintile**

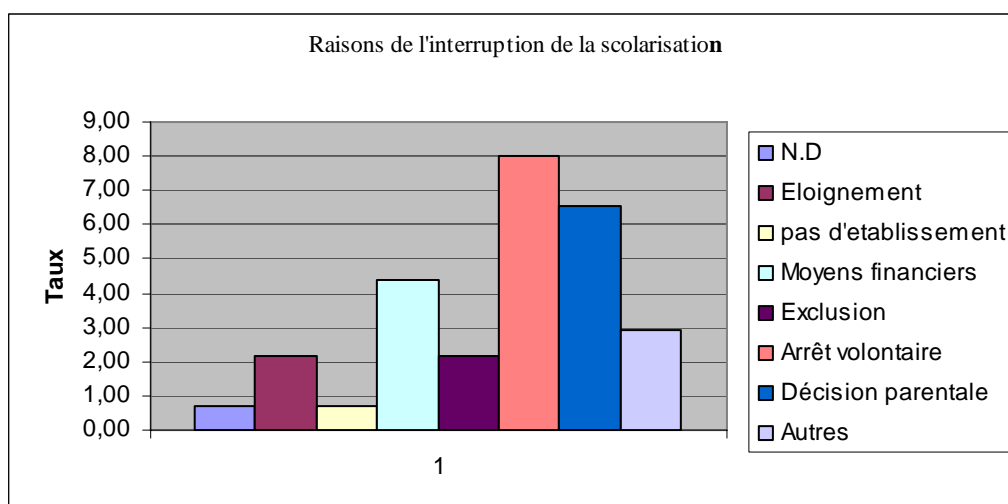
Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005



**Graphe 11 : Taux net de scolarisation des enfants ruraux âgés de 6-14 ans par quintile**

Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005

**L'interruption de la scolarisation concerne 31,8% individus âgés de 6 à 24 ans.** Ils sont 2,39% à avoir quitté l'école dans le premier et deuxième cycle et 54,5%, dans le secondaire. Ainsi l'interruption scolaire reste, malgré l'obligation, relativement importante dans les cycles où la scolarisation est obligatoire. A ce sujet, il faut rappeler que l'un des objectifs du millénaire est de donner, d'ici 2015, à tous les enfants, garçons et filles dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. C'est dire l'intérêt que représente la lutte contre la déperdition scolaire dans la réalisation des objectifs du millénaire.



**Graph 12 : raisons de l'interruption de la scolarisation**

Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005

L'interruption de la scolarisation est décroissante selon les quintiles: du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> quintile, elle passe de 0,66%, 0,52%, 0,44%, 0,44% pour atteindre à 0,38% pour le dernier quintile. **L'interruption de la scolarisation est plus élevée de +47% dans le quintile 1 par rapport au quintile 5.**

Au sujet des causes de l'interruption de la scolarité, il y a lieu de souligner que, l'abandon volontaire de l'école arrive en première place (33,58%). L'exclusion et l'éloignement interviennent dans respectivement 10,95% et 10,22% des cas. La décision parentale dans l'interruption (21,17%) intervient surtout dans les deux premiers cycles.

L'interruption de la scolarisation est deux fois plus fréquente en zone rurale et deux fois plus élevée chez la fille.

L'enquête LSMS-2005 confirme ainsi la persistance du problème de la déperdition, malgré les multiples efforts déployés par les pouvoirs publics. Des études approfondies sur la connaissance des raisons de cette interruption prématurée de la scolarisation doivent être urgemment menée afin d'assurer l'atteinte de l'objectif fixé à la date prévue.

#### 4.4 Possession de biens, d'équipements et commodités du logement

Les **commodités du ménage** ou de manière générale les biens durables détenus par le ménage, constituent des paramètres particulièrement importants dans l'évaluation de la pauvreté. A ce sujet, les données de LSMS-2005 font ressortir un taux d'occupation de l'ordre de 6.8 personnes par logement.

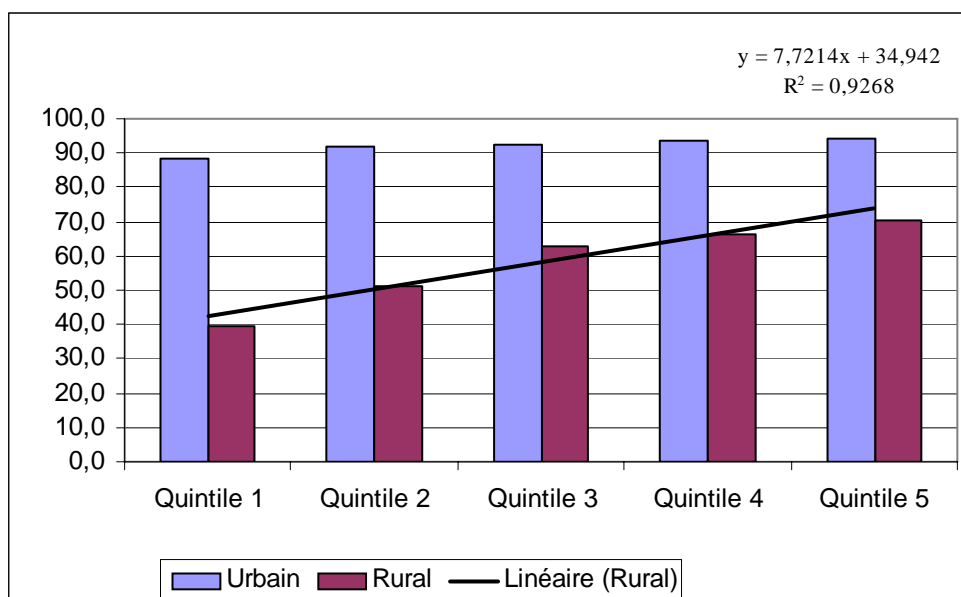
Concernant les biens d'équipement, près du 1/5<sup>ème</sup> des ménages dispose de terres agricoles et des biens d'équipement (7.0% en milieu urbain et 37.5% en milieu rural). Selon le sexe du chef de ménage, les résultats révèlent que la possession des biens concerne davantage les ménages dirigés par les hommes (20.2%) que ceux dirigés par les femmes (14.3%).

Selon les quintiles, les ménages composant le cinquième quintile sont, dans leur majorité, les mieux équipés. Par strate, les données montrent que les ménages habitant le milieu urbain, hormis ceux du quintile 1, présentent de meilleures indications en matière de possession de biens d'équipement que ceux habitant dans le milieu rural.

#### 4.5 Accessibilité aux services de base

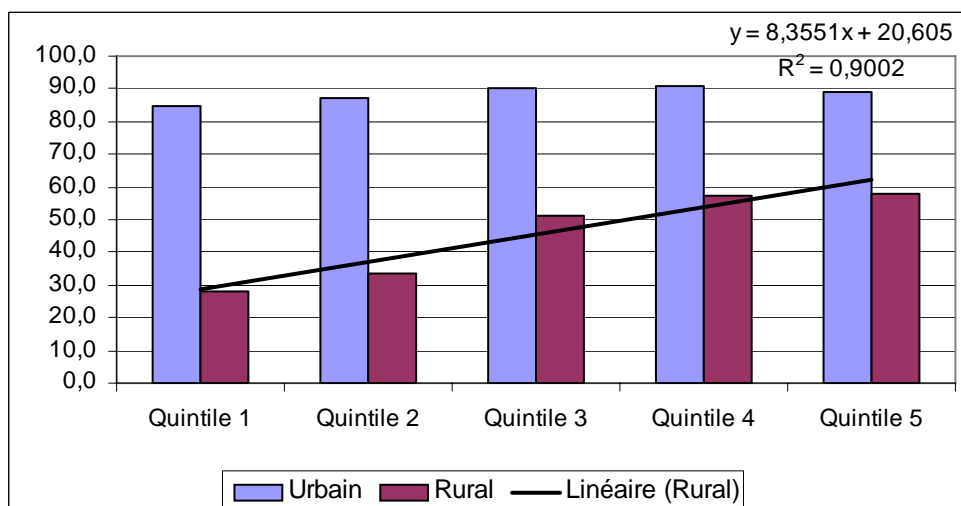
Ces paramètres, non moins importants, renvoient d'abord à l'accès aux réseaux publics. Il ressort qu'à l'exception de l'électrification pour l'ensemble des catégories (quintiles) des ménages, l'accès à l'eau potable et au réseau d'assainissement est en progression constante au moment où l'accès au réseau de gaz demeure encore insuffisant. Les ménages du quintile 1, notamment en milieu rural restent les moins desservis.

Les courbes de tendance sont très significatives et les écarts d'accès aux réseaux sont nettement perceptibles d'une catégorie à l'autre.



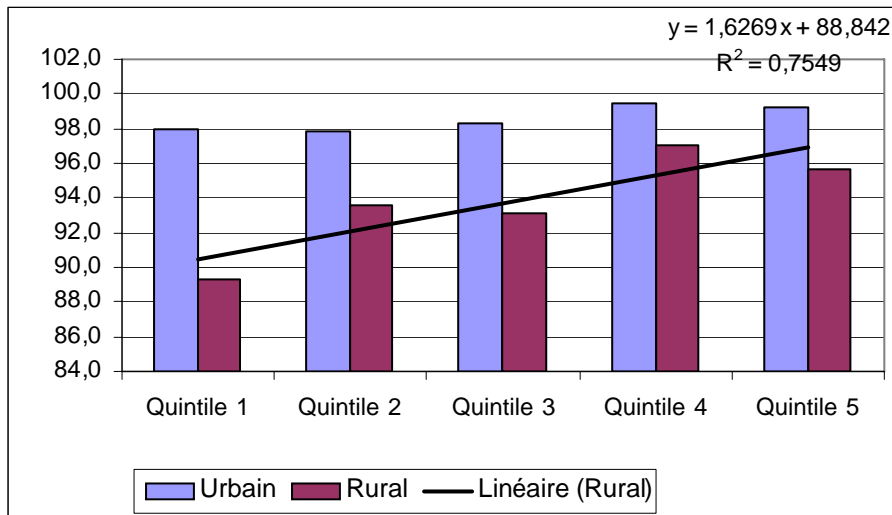
**Graphe 13 : Proportion des ménages rattachés au réseau d'eau potable par quintile selon la strate de résidence**

Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005



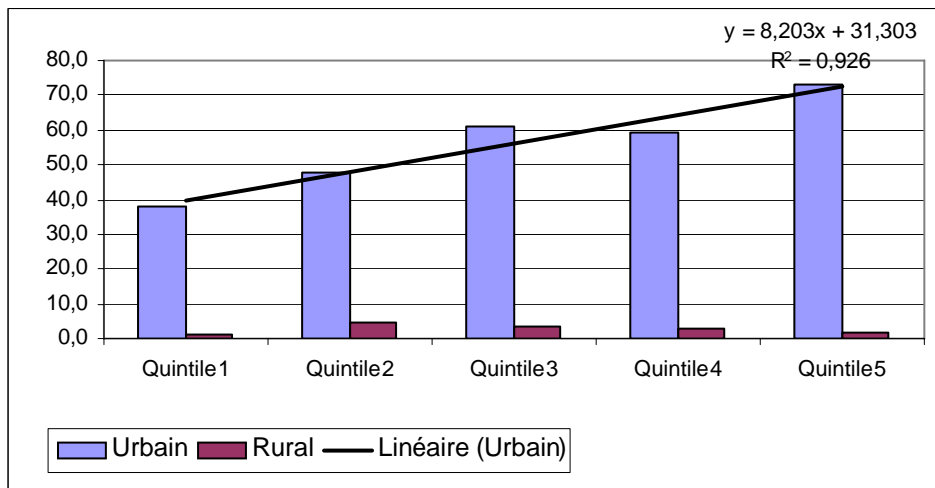
**Graphe 14 : Proportion des ménages rattachés au réseau d'assainissement par quintile selon la strate de résidence**

Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005



**Graphe 15 : Proportion des ménages rattachés au réseau d'électricité par quintile selon la strate de résidence**

Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005



**Graphe 16 : Proportion des ménages rattachés au réseau de gaz de ville par quintile selon la strate de résidence**

Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005

#### 4.6 Accès au crédit

Concernant l'accès au crédit, il apparaît que seuls 4.6% des ménages ont pu bénéficier d'un crédit auprès d'une institution financière. Selon la strate, il s'agit essentiellement des ménages habitant le milieu urbain et tout particulièrement des femmes. Selon le quintile, l'accès au crédit concerne davantage les catégories aisées, soit au-delà du 3<sup>ème</sup> quintile.

**Tableau 4 : Proportion des ménages dont au moins un membre a bénéficié d'un crédit auprès d'une institution financière selon le sexe du chef de ménage et la strate de résidence**

Quintile	Hommes	Femmes	Total
<b>URBAIN</b>			
Quintile 1	2,2	1,0	1,9
Quintile 2	4,0	1,2	3,6
Quintile 3	6,7	2,9	6,2
Quintile 4	9,6	4,5	9,1
Quintile 5	8,7	11,7	8,9
<b>Total</b>	<b>6,6</b>	<b>3,6</b>	<b>6,2</b>
<b>RURAL</b>			
Quintile 1	2,0	0,0	1,8
Quintile 2	2,0	0,0	1,9
Quintile 3	1,6	0,0	1,5
Quintile 4	2,4	0,0	2,3
Quintile 5	5,2	0,0	4,9
<b>Total</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>2,3</b>
<b>TOTAL</b>			
Quintile 1	2,1	0,6	1,8
Quintile 2	3,0	1,0	2,8
Quintile 3	4,6	2,0	4,3
Quintile 4	7,0	3,4	6,7
Quintile 5	7,6	8,6	7,7
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>2,5</b>	<b>4,6</b>

Source : Etude LSMS, CENEAP- 2005

## CHAPITRE 5. INEGALITES ET MESURE DE LA PAUVRETE EN ALGERIE

### 5.1. Pauvreté monétaire ou Pauvreté relative ?

La mesure de la pauvreté et du niveau de vie a obéi à des méthodologies plus ou moins standardisées connues comme « LSMS » (Living Standard Measurement Surveys). Les organisations internationales reprennent souvent les données de ces sources pour évaluer les niveaux de pauvreté. En effet, le dernier rapport du PNUD sur le développement humain (2005) reprend pour l'Algérie les résultats de LSMS 1995, bien que d'autres enquêtes ménages plus récentes aient été menées depuis lors. C'est dire que la comparaison principale se fera entre les données de LSMS 1995 et LSMS 2005.

Lors de l'enquête LSMS 1995, l'option fut prise de mesurer la pauvreté monétaire en identifiant 3 niveaux : 10.940 DA par personne et par an (1.07 dollars /jour) pour le seuil de pauvreté alimentaire, 14.820 DA (1.45 dollars/jour) pour le seuil de pauvreté inférieur et 18.190 DA (1.67 dollars /jour) pour le seuil de pauvreté supérieur. **Ces trois niveaux représentaient respectivement 5.7%, 14.1% et 22.6% de la population algérienne.**

Pour l'étude LSMS 2005, la démarche s'est orientée **vers les mesures relatives, à la fois objectives et subjectives**. C'est ainsi que les mesures absolues, basées sur des seuils de 1 ou 2 \$ PPA (par personne et par an), ont été conçues pour des pays pauvres alors que l'Algérie fait partie des pays au niveau de développement intermédiaire, selon la classification du PNUD.

De plus, en choisissant des seuils trop bas, l'analyse peut être biaisée et il peut être encourageant de voir que l'Algérie compte peu de personnes vivant en dessous du seuil de 1 ou 2 \$, mais est-ce à dire que la pauvreté a disparu ?

Aussi, en vue de mieux cibler les populations vulnérables, il a été adopté des seuils qui nous permettent de mettre en évidence les manques observés chez les portions les moins privilégiées de notre société.

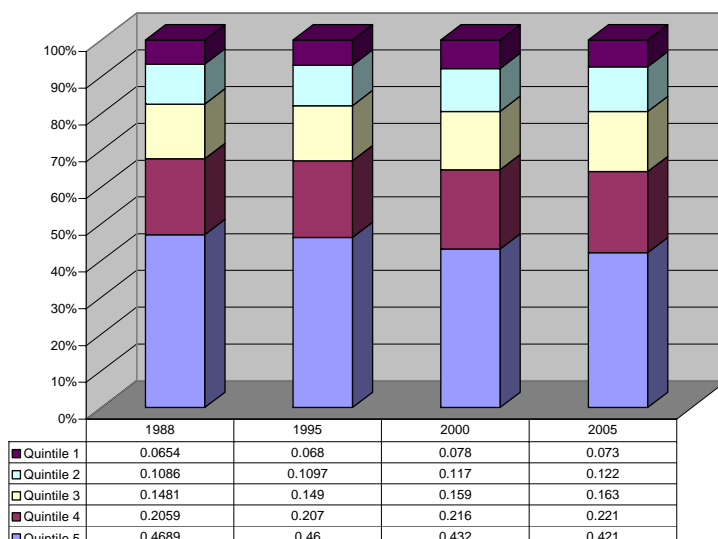
### 5.2. Pauvreté et Inégalité en 2005

En termes d'inégalités, l'étude LSMS 2005 révèle que durant la période 1988 à 2005, celles-ci diminuent en Algérie, si l'on considère les dépenses moyennes des ménages selon le quintile. Le premier quintile représente les 20% les plus pauvres et le 5ème les 20% les plus riches de la population algérienne. Comme on peut le constater sur le graphique ci-après, le cinquième quintile le plus riche de la population concentre à lui seul 42% des dépenses moyennes totales, mais il faut noter que cette proportion est en constante baisse depuis 1988.

**L'étude LSMS 2005 révèle ainsi que la pauvreté et l'inégalité sont en baisse en Algérie.**

En comparant les niveaux de l'indice de pauvreté humaine publié dans les rapports annuels sur le développement du PNUD, on s'aperçoit que le rapport de 2004 classait l'Algérie à la 43ème place et celui de 2005 à la 48ème place, alors que la valeur de l'indice variait dans un sens favorable de 21.9 à 21.3 impliquant une amélioration. En fait, le classement nous indique que l'amélioration en Algérie a été plus modeste que la moyenne générale.

Dépenses des ménages selon le quintile, 1988-2005



**Graphe 17 : Dépenses des ménages selon le quintile, 1988-2005**

Source : Etude LSMS, CENEAP-2005

Par ailleurs, entre 2002 et 2003, selon les rapports du PNUD de 2004 et 2005, l'Algérie a vu son PIB en PPA passé de 5700 à 6100 \$, améliorant aussi son rang sur l'indice de développement humain en passant de la 108ème à la 103ème place. En fait la valeur de l'indice ne fait que s'améliorer depuis 1980, mais l'Algérie a perdu des places dans le classement du fait que les autres pays progressaient plus vite.

Une deuxième constatation porte sur le fait que les 20% les plus riches sont les auteurs de 42% des dépenses, ce qui montre la persistance d'une classe aisée d'une part, d'une classe pauvre d'autre part, avec 20% de la population qui ne contribue qu'à hauteur de 7% des dépenses moyennes totales, et enfin d'une classe moyenne très peu différenciée.

**Une comparaison des données de 1995 et 2005 montre une nette amélioration en termes de réduction de l'inégalité :** Alors que la part des 80% de la population la moins riche s'améliorait, celle des 20% les plus riches baissait de 46% à 42% des dépenses moyennes totales. **Cette réduction de l'inégalité est confirmée par la variation de l'indice de Gini qui passe de 35.7% en 1995 à 31.8% en 2005.**

Par ailleurs, en 2005 l'indice de Gini s'élevait à 37.5% pour le milieu urbain contre 24.1% pour le milieu rural ; quant aux différences selon le genre, il y a autant de variation puisque l'inégalité parmi les hommes s'élevait à 32.9% contre seulement 19.7% pour les femmes.

D'autre part, si on examine le coefficient alimentaire, soit la proportion des dépenses alimentaires parmi l'ensemble des dépenses, on constate également une amélioration puisque **le coefficient global est passé de 59% en 1995 à 52% en 2005.** Cependant, 80% de la population, soit les quintiles 1, 2, 3 et 4 qui sont encore au-dessus de la barre des 50%. Faut-il souligner que l'estimation de l'enquête consommation 2000 (45%) marque une cassure importante dans la tendance générale du coefficient alimentaire.

En termes différentiels, on constate que les milieux urbain et rural sont presque au même niveau avec 51 et 52% respectivement pour le coefficient alimentaire, en baisse donc par rapport à 1995 (55%).

Sur un autre plan, en croisant la variable « situation sociale » du ménage, qui traduit le sentiment subjectif de pauvreté, avec la répartition en quintiles, on peut suggérer la distribution suivante de la pauvreté subjective :

- Les quintiles 2, 3 et 4 représentent la classe moyenne qui perçoit sa situation socioéconomique comme 'modérée' ;
- Le quintile 1 comprend en grande partie les pauvres,
- Le quintile 5 comprend les ménages que l'on pourrait qualifier d'aisés.

Cependant, les pauvres ont tendance à la surestimation (184%) et les riches à la sous-estimation (14%) de leur situation. Si on croise la perception de la pauvreté avec les quintiles, on s'aperçoit que les ménages du 1<sup>er</sup> quintile se déclarent pauvres dans une proportion de 60% à la fois dans les ménages dirigés par des hommes et des femmes.

Autrement dit, 60% des 20% les plus pauvres se perçoivent eux-mêmes comme pauvres, soit 12% des ménages globaux. Bien entendu, de nombreux ménages appartenant aux quintiles 2, 3, 4 et même 5 se déclarent pauvres également mais il n'y a que pour les 12% évoqués plus haut que la perception subjective se conjugue avec la distribution objective en quintiles.

En vue de trancher la question du seuil de pauvreté, le CENEAP eut recours aux dépenses de consommation pour identifier les pauvres dans le 1<sup>er</sup> quintile en prenant comme référence la limite de 50% du niveau médian des dépenses, mesure utilisée couramment pour apprécier le niveau de la pauvreté relative.

Nous avons donc construit une variable « pauvreté du ménage » PAUVREM, en nous basant sur le seuil de 50% du niveau médian des dépenses du ménage, soit 131.074 dinars par an.

Selon la définition retenue et en termes de ménage, **11,1% des ménages sont pauvres**; 8% des ménages urbains peuvent être considérés comme pauvres contre 15,2% pour le milieu rural. **La profondeur est légèrement supérieure en milieu urbain, soit 22,7% contre 22,3% en rural.** Quant à la sévérité, elle est légèrement supérieure en milieu rural avec 9,4% contre 9,2% en milieu urbain. La pauvreté en Algérie est donc essentiellement rurale.

Si tous les ménages algériens avaient la même taille et la même composition par âge, la proportion de ménages pauvres serait la même que celle des personnes pauvres. Comme ce n'est pas le cas, et bien que 8,2% des personnes enquêtées vivent dans des ménages classés pauvres, **il n'y a que 6,3% des personnes qui vérifient nos conditions objectives et subjectives** (moins de 50% des dépenses médianes et perception de la pauvreté) et qui sont considérées comme pauvres (pauvreté individuelle).

**Tableau 5 : Mesure de la pauvreté des ménages, selon les caractéristiques du chef de ménage  
LSMS-2005**

		P0		P1		P2	
<b>Strate</b>	<b>Effectif</b>	<b>Incidence</b>	<b>Contribution</b>	<b>Profondeur</b>	<b>Contribution</b>	<b>Sévérité</b>	<b>Contribution</b>
urbain	2901	0.082	43.00%	0.024	43.81%	0.011	42.70%
Rural	2046	0.152	57.00%	0.044	56.19%	0.020	57.30%
<b><i>Genre du C.M.</i></b>							
Homme	4405	0.1	79.00%	0.025	71.88%	0.010	65.86%
Femme	542	0.21	21.00%	0.079	28.12%	0.041	34.14%
<b><i>Situation individuelle</i></b>							
Occupé	2990	0.09	49.72%	0.021	41.21%	0.008	34.63%
Chômeur-travaillé	287	0.28	14.85%	0.086	16.18%	0.038	16.85%
Chômeur	19	0.21	0.74%	0.088	1.10%	0.041	1.20%
Femme-foyer	195	0.19	6.85%	0.080	10.35%	0.044	13.18%
Retraite/Pension	1303	0.09	21.67%	0.029	24.66%	0.013	26.77%
Autre inactive	152	0.22	6.18%	0.065	6.50%	0.032	7.38%
<b><i>Niveau d'instruction</i></b>							
Sans instruction	1945	0.15	55.29%	0.045	58.57%	0.020	61.71%
Ecole coranique	318	0.14	8.44%	0.030	6.31%	0.010	5.11%
Primaire	1014	0.09	17.30%	0.024	16.00%	0.010	15.39%
Moyen	822	0.05	7.79%	0.023	12.63%	0.009	11.48%
Secondaire	581	0.09	9.91%	0.011	4.29%	0.004	3.95%
Supérieur	224	0.03	1.27%	0.010	1.42%	0.005	1.57%
<b>Total</b>	<b>4947</b>	<b>0.111</b>	<b>100.00%</b>	<b>0.031</b>	<b>100.00%</b>	<b>0.013</b>	<b>100.00%</b>

L'originalité de l'approche de la pauvreté par LSMS-2005 est intéressante. Le recours à l'approche relative de la pauvreté s'inscrit parfaitement dans les recommandations internationales dans le domaine pour les pays en développement. Ensuite, l'utilisation du coefficient alimentaire plutôt que le revenu est également en faveur d'une meilleure approximation du niveau de la pauvreté en Algérie.

Pour les besoins de comparaison avec les données antérieures, il a été procédé, à travers l'étude LSMS-2005, à l'estimation des paramètres de la pauvreté selon la définition utilisée par les enquêtes 1988, 1995 et 2000.

**Tableau 6 : Estimation des paramètres de la pauvreté selon la définition utilisée par les enquêtes 1988, 1995 et 2000**

Indicateurs	Seuil	Enquête consommation 1988	LSMS 1995	Enquête consommation 2000	LSMS 2005
Taux de pauvreté (%)	1 \$ US	1.9	-	0.8	<b>0.6</b>
	SA	3.6	5.7	3.1	<b>2.7</b>
	SPG	8.1	14.1	12.1	<b>5.7</b>

### 5.3 Inégalités

Pour estimer les inégalités, le principal indice utilisé est l'indice de Gini.

- **Inégalité selon la résidence** : le milieu urbain, assez logiquement, présente un indice de Gini supérieur à celui du rural (37,5% contre 21,6%) du fait de la plus grande différenciation sociale par rapport au milieu rural.

- **Inégalité selon le genre du chef de ménage** : c'est parmi les hommes que les inégalités sont les plus marquées (32,9% contre seulement 19,7% pour les femmes). Cela pourrait être dû en partie à la présence moins forte des femmes sur le marché du travail et au type d'emplois dans lesquels elles se concentrent.

- **Inégalité selon la situation individuelle du chef de ménage** : c'est parmi les employeurs que l'inégalité est la plus grande et parmi les manoeuvres et saisonniers qu'elle est la plus faible.

- **Inégalité selon le secteur d'activité du chef de ménage** : dans les secteurs d'activité, c'est dans l'industrie que se rencontrent les plus grandes inégalités ainsi que dans l'agriculture, la pêche et l'élevage.

- **Inégalité selon le secteur juridique de l'activité du chef de ménage** : ce sont les activités liées à « l'étranger » qui occasionnent les plus grandes inégalités et c'est dans le secteur informel qu'on observe le moins d'inégalités, avec des indices de Gini variant de 15,3% à 53,3%.

## **CHAPITRE 6. PROFILS DES MENAGES PAUVRES ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE EN ALGERIE**

Les résultats de l'enquête LSMS-2005 réalisée par le CENEAP ont mis clairement en évidence l'aspect multidimensionnel de la pauvreté. **En effet, chaque type de pauvreté focalise sur un domaine particulier et en repère les manques.**

Une bonne connaissance des variables d'aversion à la pauvreté est à même d'aider les pouvoirs publics à mettre en place les mécanismes visant à sa réduction. Le revenu du ménage, l'accès à l'éducation, à la santé et la nutrition et à d'autres services de base tels que la possession de biens durables, le rattachement aux réseaux publics d'eau, d'assainissement et d'électricité, sont autant de facteurs susceptibles d'orienter les programmes de lutte contre la pauvreté.

Il ressort des résultats de l'enquête LSMS-CENEAP-2005 que la pauvreté a effectivement été réduite depuis 1995 (LSMS-95), grâce aux différents programmes et actions menées par les pouvoirs publics. Les valeurs révélées par l'enquête LSMS-2005, s'inscrivent parfaitement dans les évaluations effectuées par les différentes structures spécialisées.

Pour déterminer les critères permettant de décrire les profils de cette population pauvre, une analyse plus affinée a été effectuée sur l'ensemble des variables relevant des caractéristiques et conditions de vie des ménages algériens.

Une partie analytique a été développée, à l'aide d'outils statistiques, pour déterminer les ménages pauvres, tels que révélés par l'étude LSMS-2005. A cet effet, les variables individuelles considérées se rapportent exclusivement au représentant des ménages enquêtés, **soit le chef de ménage.**

Dans une première étape, il est proposé une analyse descriptive simple des indicateurs prédictifs de la pauvreté dégagés par la présente enquête. Le tableau ci-dessous présente la liste des indicateurs dont la jonction traduit les profils types de la pauvreté en Algérie.

**Tableau 7 : Profil des ménages pauvres en Algérie**

<b>PROFIL DES MENAGES PAUVRES EN ALGERIE LSMS-CENEAP- 2005</b>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Modalités</b>	<b>Pauvres (% ligne)</b>
<b>Strate</b>	<b>Rural</b>	<b>15,3</b>
<b>Genre</b>	<b>Femme</b>	<b>21,0</b>
<b>Situation matrimoniale</b>	<b>Célibataire</b>	<b>20,7</b>
	<b>Divorcé (ée)/veuf (ve)</b>	<b>26,9</b>
<b>Niveau d'instruction</b>	<b>Sans instruction</b>	<b>15,4</b>
	<b>Ecole coranique</b>	<b>14,2</b>
<b>Situation individuelle</b>	<b>Chômeur déjà travaillé</b>	<b>27,3</b>
	<b>Chômeur</b>	<b>21,1</b>
	<b>Femme-foyer</b>	<b>19,6</b>
	<b>Autre inactif</b>	<b>22,3</b>
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>	<b>Manœuvre/saisonnier</b>	<b>19,7</b>
	<b>Personnel-transit.</b>	<b>40,0</b>
	<b>Inactif/inoccupé</b>	<b>13,2</b>
<b>Tranche d'age</b>	<b>25 à 29</b>	<b>20,2</b>
	<b>30 à 34</b>	<b>20,7</b>
	<b>35 à 39</b>	<b>13,6</b>
	<b>65 &amp; plus</b>	<b>13,4</b>
<b>Dispersion</b>	<b>Zone épars</b>	<b>22,8</b>
<b>Type de construction</b>	<b>Maison traditionnelle</b>	<b>14,1</b>
	<b>Gourbi/bidonville</b>	<b>29,4</b>
<b>Alimentation en eau</b>	<b>Robinet à l'intérieur (hors AEP)</b>	<b>21,9</b>
	<b>Robinet collectif</b>	<b>20,4</b>
	<b>Puits non protégé</b>	<b>24,0</b>
	<b>Citerne</b>	<b>18,1</b>
	<b>Source</b>	<b>25,4</b>
	<b>Rivière</b>	<b>33,3</b>
<b>Combustible</b>	<b>Gaz butane</b>	<b>13,7</b>
	<b>Bois/charbon</b>	<b>42,6</b>
	<b>Résidu de moisson</b>	<b>33,3</b>
	<b>Pétrole/huile lampant</b>	<b>20,0</b>

**PROFIL DES MENAGES PAUVRES EN ALGERIE  
LSMS-CENEAP- 2005**

Indicateurs	Modalités	Pauvres (% ligne)
<b>Eclairage</b>	<b>Electricité sans compteur</b>	<b>23,0</b>
	<b>Groupe électrogène</b>	<b>25,0</b>
	<b>Gaz</b>	<b>28,6</b>
	<b>Bougie</b>	<b>24,7</b>
	<b>Autre</b>	<b>44,4</b>
<b>Assainissement</b>	<b>Aucun/plein air</b>	<b>20,6</b>
	<b>Fosse septique</b>	<b>16,9</b>
<b>Evacuation ordures</b>	<b>Jetés dans la nature</b>	<b>18,9</b>
<b>Taille du ménage</b>	<b>1 personne</b>	<b>53,9</b>
	<b>2 personnes</b>	<b>33,9</b>
	<b>3 personnes</b>	<b>17,4</b>
	<b>4 personnes</b>	<b>14,1</b>
<b>Dépense alimentaire</b>	<b>Proportion réservée</b>	<b>62,0</b>

Dans une seconde étape, il a été procédé à une analyse statistique plus affinée, sur deux niveaux simple et multiple, afin de vérifier les profils présentés.

### 6.1 Analyse factorielle des correspondances par variable

Pour déterminer le profil des ménages pauvres, il a été procédé à des analyses factorielles des correspondances (AFC) à l'aide du logiciel « SAS » sur chacune des tables de contingence obtenues.

En notant par : « 0 »= ménage riche et « 1 »= ménage pauvre; les attributs de la variable binaire "**pauvrm**" et par  $\{m_1^j; j=1, \dots, 14 \text{ et } l=1, \dots, r_j\}$  les  $r_j$  attributs de la variable ou l'indicateur j.

L'analyse factorielle des correspondances (AFC) permet d'obtenir les meilleures relations du type barycentrique entre les attributs de la variable "**pauvrm**" et les attributs de l'autre variable qui la croise.

$$\langle 0 \rangle = \sum_{l=1}^{r_j} \alpha_{1 m_l^j}$$

$$\langle 1 \rangle = \sum_{l=1}^{r_j} \beta_{1 m_l^j},$$

Les coefficients  $\alpha_j$  et  $\beta_j$  représentent les poids affectés aux attributs correspondants. Plus ces poids sont importants plus le fait d'être un ménage riche ou pauvre dépend de cet attribut.

Il s'agit en plus de situer la variable explicative nominale binaire **pauvrm** par rapport à la batterie des attributs des 13 indicateurs.

L'étude propose ainsi plusieurs niveaux d'analyse avec les résultats y afférents selon les différentes variables :

- **La strate de résidence**

La classification des ménages enquêtés selon le critère des dépenses, a montré que parmi les 2901 ménages urbains ayant été enquêtés, 238 ont été classés ménages pauvres et 2663 ménages riches et sur les 2043 ménages ruraux, 311 ont été classés ménages pauvres et 1735 ménages sont classés riches. On constate de plus que la pauvreté est plus fréquente chez les ménages ruraux que chez les ménages urbains.

- **La situation matrimoniale du chef de ménage**

L'analyse montre que parmi les 549 ménages estimés pauvres, la grande majorité plus de 70% est dans la situation 2 « **marié** » tandis que cette proportion est supérieure à 91% chez les ménages estimés riches.

- **Le niveau d'instruction du chef de ménage**

On constate que les ménages pauvres sont concernés par les niveaux d'instruction 1 et 2 « **sans instruction** » et « **instruction coranique** » tandis que les ménages riches sont concernés par tous les autres niveaux et plus fortement par le niveau 6 « **études supérieures** ».

- **La situation individuelle du chef de ménage**

L'analyse selon la situation individuelle montre que les ménages riches sont concernés par les modalités 1 ;5 ;6, qui représentent respectivement : **occupé, retraité/pension** et **étudiant**. Les ménages pauvres sont concernés par les modalités 2 ; 3 ; 4 et 7, qui représentent ; **chômeur ayant déjà travaillé, chômeur, femme au foyer** et **autres**. On constate entre autres que l'attribut « 2 » **chômeur ayant déjà travaillé** caractérise le mieux le ménage pauvre.

- **La catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**

Les ménages pauvres sont plus touchés par les modalités 6 et 8 qui correspondent respectivement aux catégories socioprofessionnelles « **Manœuvre/saisonnier** » « **inactif/inoccupé** ». Ce qui paraît un peu paradoxal est que les ménages estimés riches sont touchés par la catégorie 8 « **inactif/inoccupé** » cela peut s'expliquer soit par une rente ou par une retraite confortable.

- **L'âge du chef de ménage**

Sur les 549 ménages estimés pauvres, 40% se caractérise par l'âge du chef de ménage se situant dans la tranche d'âge **entre 25 et 34 ans** et 30% dans la tranche 6 « **plus de 60 ans** ». Alors que c'est la tranche **entre 35 et 49** qui est la plus fréquente des ménages estimés riches.

- **La dispersion**

L'analyse relève également que le premier axe sépare nettement la zone éparsée des autres zones (Agglomération Chef Lieu et Agglomération Secondaire) et que les ménages pauvres se situent principalement en **zone éparsée**.

- **Le type de construction des logements**

L'analyse relève également que parmi les 549 ménages pauvres 286 (plus de 50%) occupent des **maisons traditionnelles**.

- **La source d'alimentation en eau**

L'analyse relève que les ménages riches sont concernés par l'attribut 1 de cette variable "source d'alimentation en eau potable" « **robinet à l'intérieur du logement AEP** » et les ménages pauvres sont concernés essentiellement par les attributs 5 ;7 et 8 soit, respectivement, « **puits non protégés** », « **source** » et « **rivière** ».

- **Le type de combustible utilisé**

On constate que le ménage pauvre se caractérise par le type de combustible rudimentaire et archaïque (**charbon bois, résidu de moisson**) tandis que le ménage riche utilise surtout le **gaz de ville**.

- **Le mode d'éclairage utilisé**

Les ménages riches utilisent le mode d'éclairage classique et propre « **éclairage par l'électricité avec compteur** » tandis que les ménages pauvres se trouvent concernés par tous les autres types d'éclairage et surtout par « **électricité sans compteur** », « **gaz butane** » et « **bougie** ».

- **Le type d'assainissement utilisé**

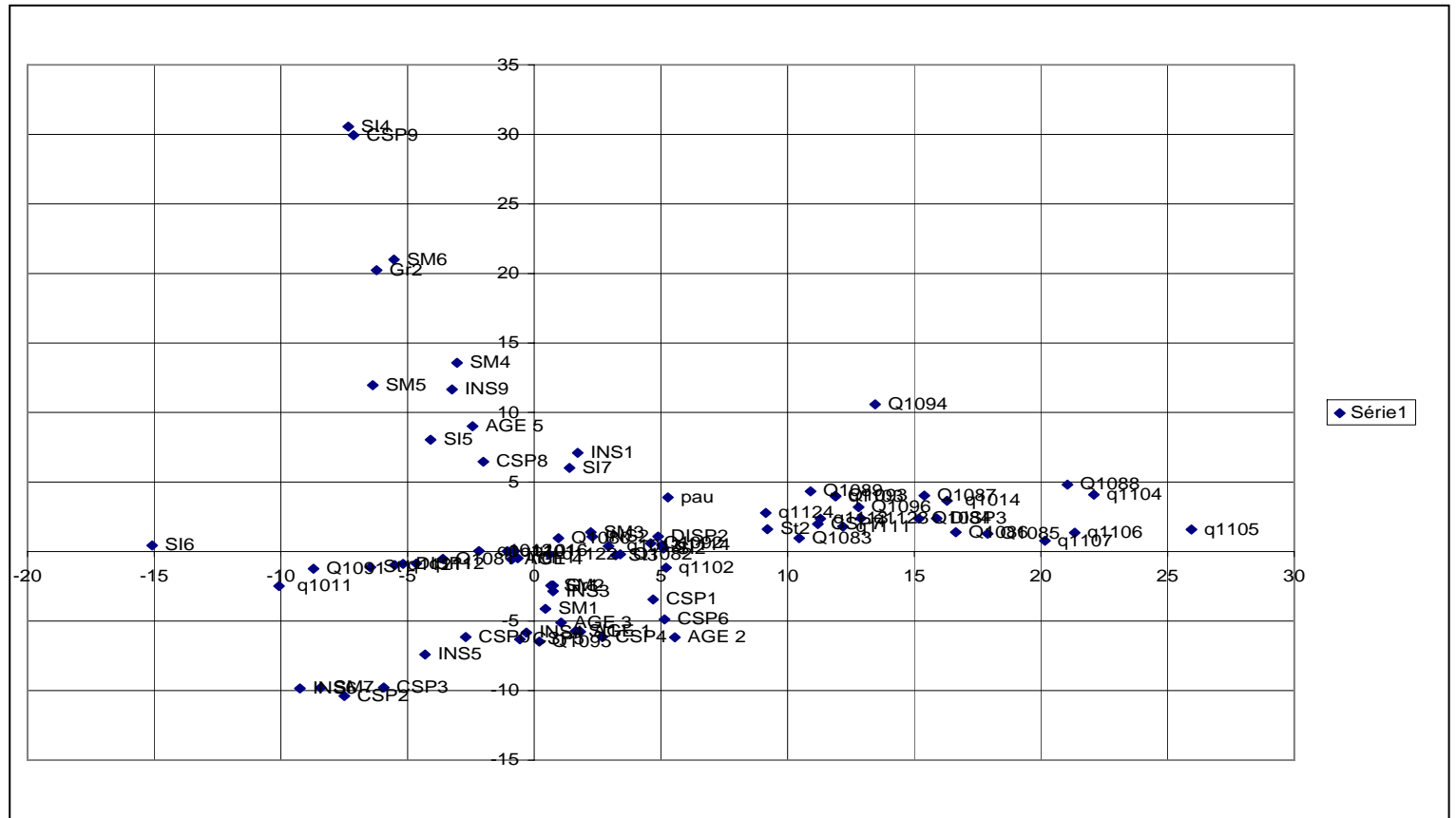
Selon notre analyse, les ménages pauvres se caractérisent par l'attribut 1 de cette variable, soit « **aucun / en plein air** » et à un degré moindre par l'attribut 3 « **fosse septique** ». Par contre, les autres ménages dits « riches » se caractérisent plus par leur raccordement au réseau public d'assainissement.

## **6.2. Analyse factorielle des correspondances multiples**

Une fois ces critères identifiés, **une analyse factorielle des correspondances multiples** a été effectuée sur le tableau regroupant la description des 5080 ménages enquêtés par les 14 variables. Cette analyse a permis de vérifier le profil dressé précédemment et d'observer les convergences des attributs de toutes les variables prises simultanément.

Ce graphe donne la photographie des 79 attributs des 14 variables sur le premier plan factoriel et positionne les 2 modalités de la variable **Pauvrm** mise en variable illustrative.

**Grphe 18 : Photographie des 79 attributs des 14 variables sur le premier plan factoriel**



A la lumière de cette image et des coordonnées des attributs, l'analyse relève que le ménage pauvre présente les caractéristiques suivantes :

- Ruralité,
- Sexe féminin,
- Etat matrimonial : séparé, veuf ou divorcé,
- Jeune entre 25 et 34 ans,
- Sans instruction,
- Femme au foyer,
- En retraite ou disposant d'une pension,
- Réside en zones éparses,
- Se chauffant à partir de résidus de moisson ou bois,
- Ne disposant pas d'électricité avec compteur,
- Habitant une maison traditionnelle ou un gourbi,
- S'éclairant par groupe électrogène, par gaz ou bougie,
- Ne bénéficiant ni d'assainissement ni de ramassage d'ordures ménagères.

Par ailleurs, parmi l'ensemble des indicateurs prédictifs de la pauvreté ainsi dégagés, plusieurs relèvent des objectifs à atteindre dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces indicateurs se localisent au niveau de 4 cibles différentes, à savoir :

- la lutte contre la pauvreté,
- assurer une éducation primaire pour tous,
- promouvoir l'égalité des sexes,
- assurer un environnement viable.

C'est dire que la lutte contre la pauvreté en Algérie devrait s'inscrire dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'amélioration de l'ensemble des indicateurs de développement humain.

## **CHAPITRE 7. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE SUIVI DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR L'ALGERIE**

L'analyse de l'évolution des principaux indicateurs sociaux (développement humain et les objectifs du millénaire) à travers les données issues de l'étude LSMS-CENEAP 2005 et les autres données sectorielles récentes permet, d'une part, de mesurer les seuils de pauvreté et le niveau de vie des ménages et, d'autre part, de définir les actions prioritaires de lutte contre la pauvreté.

L'évolution des principaux indicateurs relevant des objectifs du millénaire pour l'Algérie à travers le rapport officiel du Gouvernement complété par les résultats de l'étude LSMS-2005 permet de déterminer les résultats déjà atteints.

### **7.1. Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim**

Il est à relever **le recul constant et régulier de la pauvreté générale en Algérie**. Après que celle-ci eut atteint 14% de la population globale en 1995, dans une conjoncture de crise et

de réformes économiques et sociales, la tendance est à la baisse avec **12,1% en 2000 et de 5.7% en 2005**, confirmant ainsi les estimations réalisées ces dernières années par les experts et autres services spécialisés.

Il importe de souligner la **quasi-stabilité de l'extrême pauvreté ou pauvreté alimentaire** depuis 2000 soit 3.1%, avec une prévalence de **2.7% en 2005**, alors que la pauvreté générale semble enregistrer un recul considérable avec 5,7%. Cependant, cette tendance reste transitoire en raison de la fragilité économique et sociale et la vulnérabilité de certains ménages qu'il faudrait stabiliser par des dispositifs cibles.

**Tableau 8 : Taux de pauvreté selon les différentes enquêtes**

Indicateurs	Seuil	Enquête consommation 1988	LSMS 1995	Enquête consommation 2000	LSMS 2005
Taux de pauvreté (%)	1 \$ US	1.9	-	0.8	<b>0.6</b>
	SA	3.6	5.7	3.1	<b>2.7</b>
	SPG	8.1	14.1	12.1	<b>5.7</b>

Concernant la distribution des dépenses de consommation, les résultats obtenus permettent de constater, entre 1995 et 2005, une légère amélioration des dépenses du premier quintile qui renferme la population pauvre. Cela renseigne également sur une réduction relative des écarts intra classes en la matière.

**Tableau 9 : Dépenses de consommation selon les différentes enquêtes**

Indicateurs	Enquête consommation 1988 (%)	LSMS 1995 (%)	Enquête consommation 2000 (%)	LSMS-2005 (%)
Quintile 1	6.5	6.8	7.8	7.3
Quintile 2	10.8	10.9	11.7	12.2
Quintile 3	14.8	14.9	15.9	16.3
Quintile 4	20.6	20.7	21.6	22.1
Quintile 5	46.9	46.5	43.2	42.1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Pour la malnutrition des enfants, il a été relevé la quasi-stagnation de l'indice d'insuffisance pondérale chez les enfants depuis 1992, et parfois même sa détérioration. Cela interpelle les instances publiques et les services en charge de la santé des enfants afin d'inverser cette situation qui risque, à terme, de compromettre la santé des générations futures.

## **7.2. Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous**

Pour les enfants de 6-14 ans, le taux net de scolarisation est de **94,1%**, soit encore 5 points de retard sur l'objectif fixé. Il faut souligner la lenteur observée ces dernières années dans la progression de cet indicateur et ce, malgré toutes les actions initiées par les pouvoirs publics et nonobstant les performances réalisées par rapport aux années 1960/70 (47% en 1966, avec 37% chez les filles).

**Tableau 10 : Scolarisation des enfants de 6-14 ans**

Indicateurs	EDG-2000 (%)	EASF-2002 (%)	LSMS-2005 (%)
Taux net de scolarisation (%)	93.6	93.6	<b>94.1</b>
% d'élèves terminant la 5ème année primaire	95.0	96.2	<b>98.6</b>

Malgré son évolution positive, il y a lieu de souligner la déperdition des enfants, avant la fin du premier cycle. Cette dernière, pourtant évitable, se rajoute aux personnes n'ayant pas pu accéder à l'éducation. Les efforts à consentir à ce niveau renvoient donc à deux nécessités :

- atteindre l'objectif de scolarisation universelle,
- lutter contre le phénomène de déperdition scolaire.

Concernant l'alphabétisation des 15-24 ans, des efforts considérables ont été consentis par les services concernés (secteur de l'éducation et association IQRA notamment) pour faire baisser le taux d'analphabétisme qui avoisinait les 100% au lendemain de l'indépendance (75% en 1966, avec 85% chez les femmes) à moins de **21,39% en 2005**.

### 7.3. Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La parité entre les hommes et les femmes en matière de scolarisation en général est un indicateur d'une importance capitale qui renseigne sur le degré d'intégration de la femme dans le processus de développement.

Pour l'enseignement primaire, l'indicateur révèle une progression intéressante mais encore insuffisante, ce ratio restant inférieur à 90%. Dans les classes directement supérieures, la parité avoisine les 100%, certainement du fait du phénomène de déperdition qui toucherait apparemment plus les garçons.

On enregistre un revirement pour le moins inquiétant en 2005 et qui mériterait d'être consolidé par les statistiques courantes de ce secteur.

Au niveau du secondaire, la préoccupation s'inverse depuis 2000 puisque le nombre de filles scolarisées dépasse celui des garçons pour atteindre en 2005 un niveau de parité. Aussi, en terme de réalisation, l'objectif fixé a été atteint avant terme (2015).

**Tableau 11 : Parité dans l'enseignement primaire, moyen et secondaire**

Parité fille /garçon	1991	2000	2004	LSMS-2005
Enseignement primaire	0.81	0.88	0.89	0.89
Secondaire cycle 1	0.71	0.92	0.95	0.73
Secondaire cycle 2	0.87	1.26	1.34	0.97

Au niveau universitaire, la forte présence des filles au secondaire ne profite pas encore à ces dernières pour être majoritaires à l'université, et encore moins en post-graduation. Par ailleurs, sur la "féminisation de l'université", on enregistre à peine 34 femmes enseignantes pour 100 enseignants hommes.

En matière d'écart dans l'alphabétisation, les deux sexes jouissent presque des mêmes chances, puisque **le ratio était déjà de 91% en 2002 et 94% en 2005**.

**Tableau 12 : Parité dans l'enseignement supérieur**

Indicateurs	2001	2004	LSMS-2005(*)
% filles inscrites graduation	52.6	57.5	49.0
% filles diplômées graduation	57.1	61.0	70.0
% filles inscrites en post graduation	39.0	43.6	-
% enseignantes permanentes	27.0	34.1	44.9
(*) Incluent graduées et post-graduées			

#### **7.4. Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans**

L'indicateur du taux de mortalité des enfants reste l'un des plus révélateurs du développement et de la qualité des soins de santé. Les données existantes relèvent un recul du niveau de la mortalité infantile de 46/1000 en 1990-94 à 35/1000 en 2002. Par contre, la mortalité dans le premier mois de vie, soit la mortalité néonatale, reste à un niveau préoccupant (20/1000) malgré les moyens investis par l'Etat.

La vaccination obligatoire contre la rougeole de tous les enfants au 9<sup>ème</sup> mois fait partie du protocole national de vaccination. Il a été relevé une stabilité des résultats du programme depuis plus de dix ans même si plus de 10 enfants sur 100 n'ont pas été vaccinés, ce qui constitue un risque majeur de décès.

#### **7.5. Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle**

L'indicateur relatif à la mortalité maternelle a été introduit au niveau international pour évaluer le niveau d'amélioration par pays. Le ratio de mortalité maternelle a été estimé à 99.5/100.000 naissances vivantes en 2004. Ce qui représente une valeur assez élevée compte tenu des moyens infrastructurels et humains dont dispose l'Algérie.

L'indicateur de décès maternel demeure une source d'inquiétude en Algérie, surtout que les spécialistes considèrent que ce ratio devrait se situer en deçà des 50/100.000 dès lors que l'accès à l'accouchement assisté se rapproche de 100%. Les enquêtes menées sur ce sujet ont révélé effectivement un bon niveau d'accès à l'accouchement assisté (près de 95%). Cet indicateur interpelle les services compétents à revoir la qualité de la prise en charge des accouchements, notamment ceux à risque.

#### **7.6. Objectif 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies**

L'Algérie fait partie des pays à faible prévalence en VIH/sida, mais enregistre une tendance dangereuse vers l'augmentation des sujets affectés. L'enquête LSMS-2005 révèle un taux d'atteinte de maladies sexuellement transmissibles de 30/100.000, avec une forte dominance chez les femmes. Ce taux est préoccupant puisqu'il est au même niveau de gravité que les zoonoses ou les maladies à transmission hydrique.

Pour la prévalence contraceptive, l'Algérie fait partie des pays qui ont bien réussi leur programme de diffusion des moyens contraceptifs parmi les femmes en âge de procréer (actuellement plus d'une femme sur deux à les utiliser). Néanmoins, elle accuse un retard dans l'élargissement de cette gamme aux groupes à risque.

Concernant la tuberculose, elle touche aujourd'hui près de 20.000 personnes avec une prévalence qui va en augmentant (44/100.000 en 1990 et 60/100.000 en 2000) et ce malgré un programme spécifique de lutte. L'enquête LSMS-2005 donne une prévalence de 71/100.000 qui s'inscrit dans une tendance ascendante de sa propagation.

### **7.7. Objectif 7 : Assurer un environnement viable**

Malgré les progrès réalisés dans le domaine du raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, plus de 20% des ménages ne sont pas encore raccordés aux réseaux d'assainissement. Il est à relever également le faible rythme de progression de ces indicateurs ; cela devrait constituer une priorité pour les pouvoirs publics.

### **7.8. Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

Les indicateurs relevant de cet objectif s'inscrivent dans le cadre d'une vision globale et ne peuvent, de ce fait, être recueillis auprès des ménages au moyen d'enquêtes à indicateurs multiples. Les indicateurs utilisés rendent compte d'une amélioration significative des paramètres macro-économiques depuis l'entame du troisième millénaire.

L'évolution des principaux indicateurs de développement humain et de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers l'étude LSMS-CENEAP 2005 a permis de mieux mesurer les seuils de pauvreté et d'évaluer les résultats atteints à mi-parcours par les différentes politiques publiques nationales menées.

Toutefois, quelle politique adoptée? Quels secteurs faudrait-il développer? Comment prioriser les actions à mener en la matière et renforcer les programmes multisectoriels? Quelle stratégie d'actions complémentaires doit-on favoriser pour réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement?

L'étude LSMS-CENEAP-2005 en apporte certains éléments déterminants en termes d'orientations et d'actions prioritaires.

## **CHAPITRE 8. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES VISANT L'AMELIORATION DU NIVEAU DE VIE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

Si le rôle social de l'Etat a évolué durant cette dernière décennie, des efforts sont attendus afin de concrétiser une politique sociale plus cohérente et plus efficace basée sur la **solidarité nationale**, la **relance** de l'emploi, la **lutte** contre la pauvreté, l'**amélioration** du niveau de vie des ménages et le **soutien** aux catégories les plus vulnérables.

L'évaluation des principaux indicateurs sociaux au cours de ces dernières années a permis de constater **une évolution positive** qui s'exprime à travers l'accroissement des transferts sociaux vers le budget de l'Etat et l'amélioration des indicateurs de développement humain. Cependant, à moyen terme (2010-2015), cette tendance transitoire ne peut être maintenue qu'avec l'amélioration de l'efficacité et de la performance de l'ensemble des dispositifs sociaux existants et leur renforcement par des actions opérationnelles de lutte contre la pauvreté dans le cadre d'une politique sociale **plus cohérente, harmonieuse et durable**.

### **Action 1. Harmonisation des politiques de lutte contre la pauvreté**

Dans le cadre d'une **vision multisectorielle intégrée** et **une approche participative** des principaux partenaires, la politique préconisée devra ainsi s'orienter vers:

- La consolidation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, cohérente et adaptée à la situation économique et sociale du pays et des disparités régionales, d'où la nécessité d'établir un bilan exhaustif des performances des dispositifs mis en place et des dysfonctionnements des différents programmes par région.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions intersectorielles avec les différents partenaires nationaux et locaux. (Santé – Education - Formation- Protection Sociale - Habitat - Collectivités Locales -Développement Rural....) et son orientation vers des programmes de lutte contre la pauvreté en vue de la concrétisation des objectifs du millénaire.
- L'intégration des acteurs locaux (collectivités locales, institutions locales, associations locales actives...) dans les programmes de lutte contre la pauvreté par l'encouragement et la promotion de l'approche participative locale.

### **Action 2. Amélioration des indicateurs de développement humain et des OMD**

Cette action stratégique devra être consolidée par la mise en place d'un système de veille et d'évaluation permanente des principaux indicateurs avec :

- un programme d'actions spécifiques,
- l'amélioration du système d'information économique et social,
- la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux,
- le ciblage des catégories démunies, exclues et vulnérables,
- la consolidation du programme national,
- l'amélioration du cadre de vie des populations démunies notamment rurales,
- la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation.

### **Action 3. Amélioration de l'efficacité de l'action sociale de l'Etat et des collectivités locales**

Cette action a pour objectif d'assurer une meilleure performance des actions sociales de l'Etat et des collectivités locales à travers notamment :

- l'amélioration de l'efficacité des dispositifs sociaux mis en œuvre,
- la consolidation d'une meilleure gouvernance sociale basée notamment sur :
  - la révision de certains dispositifs sociaux et la gestion rigoureuse des programmes et crédits alloués,
  - la détermination d'un seuil de pauvreté nationale et l'amélioration du système d'évaluation et de suivi de la pauvreté,
  - une meilleure politique de ciblage,
  - l'adaptation des différents dispositifs d'aides sociales de l'Etat,
  - le renforcement du cadre institutionnel national et local et du dialogue social,
  - la modernisation du contrôle et de l'évaluation périodique des différentes actions.

#### **Action.4. Mise en place d'une politique et structure sociale performante et efficace**

Cette action aura pour objectif de consolider l'édifice et la politique sociale de l'Etat pour lutter contre la pauvreté. Elle aura pour principales missions :

- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,
- l'articulation, l'évaluation et la correction de l'action sociale de l'Etat.

A moyen terme, et face aux profondes mutations économiques et sociales, cette action complémentaire aura pour finalités d'assurer une meilleure prise en charge des ménages et personnes démunis, une plus grande efficacité des dispositifs sociaux et de **renforcer le rôle de l'Etat en tant que régulateur et principal partenaire social.**

#### **Action 5. Elaboration d'un programme d'actions opérationnelles à court terme**

Ce programme a pour objectif de définir à court terme une série d'actions prioritaires en matière d'amélioration du niveau de vie et de lutte contre la pauvreté dans toutes ses dimensions, orienté principalement vers:

- des actions d'études et de recherches spécifiques et périodiques, de recensement et de ciblage des populations pauvres par commune en vue de la constitution d'un fichier national unique,
- des actions de suivi et d'évaluation périodique des programmes initiés, de modernisation et de consolidation des structures sociales locales, de soutien des catégories vulnérables notamment en milieu rural, et d'appui aux associations locales actives et de promotion de l'approche participative,
- des actions économiques de soutien en matière d'investissement, de création d'emplois, de promotion d'activités économiques rurales, etc., de formation, de recyclage et d'initiation à la création d'activités et à la gestion de petits projets locaux et ruraux,
- des actions spécifiques de soutien en direction de certaines catégories vulnérables des quintiles 2,3 et 4 (classe moyenne).

#### **Action 6. Promotion des actions de soutien aux secteurs prioritaires**

##### ***La consolidation du droit à l'éducation***

- amélioration du niveau de performance du système éducatif et lutte contre l'analphabétisme par le renforcement de l'intervention des différents partenaires et l'élaboration d'une véritable stratégie nationale,
- maîtrise urgente du phénomène des déperditions scolaires.

##### ***L'amélioration de l'accès à la santé***

- soutien et renforcement des programmes pour permettre une régression effective du nombre d'affections.

##### ***L'amélioration de la nutrition***

Au vu des signes de stagnation et même de dégradation des conditions alimentaires et nutritionnelles des ménages, particulièrement ceux économiquement défavorisés et pauvres, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions d'ordre économique et social sur la base d'une évaluation et d'une analyse constante de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages. Ces actions devront s'articuler autour des principaux axes suivants :

- amélioration de la sécurité alimentaire des ménages,
- protection du consommateur,
- lutte contre les carences en sels minéraux,
- prévention et traitement des maladies infectieuses,
- prise en charge des personnes défavorisées et vulnérables sur le plan nutritionnel, notamment en zones rurales.

### ***La protection des catégories défavorisées***

Elle passe par une concertation des différentes parties impliquées dans le sens de la mise en place d'une politique nationale destinée à renforcer :

- la prise en charge des handicapés,
- la prise en charge des enfants démunis et sans famille,
- la protection de la jeunesse,
- la protection des personnes âgées,
- la protection des bas revenus,
- la prise en charge des personnes en difficulté.

### ***La lutte contre le chômage***

Le développement de l'emploi s'appuyant sur la relance de la croissance et de l'investissement est un moyen privilégié de relier les impératifs de croissance à l'amélioration de la répartition du revenu national et de lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Dans l'attente de la mise en œuvre de cette solution économique durable au problème du chômage :

- Les dispositifs d'emplois alternatifs et transitoires devraient faire l'objet d'une évaluation apte à dégager les voies de leur actualisation,
- La maîtrise de la mesure du chômage et la modernisation des agences de l'emploi devront s'inscrire comme axes prioritaires.

Cependant pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement et aboutir à une baisse sensible du taux de chômage, différents axes devront être privilégiés et notamment :

- Le renforcement du cadre institutionnel de lutte contre le chômage au niveau national et local,
- La poursuite des actions visant à consolider la croissance économique créatrice d'emplois et la relance des grands projets,
- L'encouragement de la création d'entreprises en allégeant les procédures de création et en développant les activités valorisantes,

La révision et la modernisation du système éducatif de la formation professionnelle, universitaire et privé afin de réaliser l'adéquation formation – emploi.

Enfin il serait urgent d'initier des actions favorables :

- Au développement du dispositif de communication sociale et d'information en direction des citoyens demandeurs d'emploi notamment au niveau local.
- A la création d'un site national et local sur les opportunités locales et les dispositifs d'emploi.

### ***La promotion de la parité hommes / femmes***

La population active féminine est passée de 109.000 en 1966 à 1,41 million en 1998, soit un rapport de 1 à 12 traduisant un rythme de croissance quatre fois plus rapide que celui de la population active globale.

La question de l'égalité des sexes et la promotion de la femme est actuellement l'une des priorités au niveau national et international. Les actions à initier à différents niveaux devront veiller à :

- la promotion de la femme et la défense de ses droits notamment en faveur de catégories défavorisées (femmes en détresse, femmes en zone rurale, etc.),
- leur participation dans la société civile par le biais du mouvement associatif pour le renforcement de leur intégration aux sphères de décision,
- leur participation dans la vie économique et sociale et la lutte contre toutes formes de discriminations.

### **LISTE DES GRAPHERS**

- Graphe 1 : Distribution de la population selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage
- Graphe 2 : Revenu annuel moyen selon la catégorie socioprofessionnelle
- Graphe 3 : Revenu annuel moyen selon les groupes d'âge
- Graphe 4 : Revenu annuel moyen selon le genre
- Graphe 5 : Revenu annuel moyen selon la strate de résidence
- Graphe 6 : Évolution du coefficient alimentaire dans le budget des ménages, 1966-2005
- Graphe 7 : Structure des dépenses non alimentaires
- Graphe 8 : Structure des dépenses non alimentaires pour les quintiles 1 et 5
- Graphe 9 : Structure des dépenses alimentaires
- Graphe 10 : Taux net de scolarisation des enfants urbains âgés de 6-14 ans par quintile
- Graphe 11 : Taux net de scolarisation des enfants ruraux âgés de 6-14 ans par quintile
- Graphe 12 : raisons de l'interruption de la scolarisation
- Graphe 13 : Proportion des ménages rattachés au réseau d'eau potable par quintile selon la strate de résidence
- Graphe 14 : Proportion des ménages rattachés au réseau d'assainissement par quintile selon la strate de résidence
- Graphe 15 : Proportion des ménages rattachés au réseau d'électricité par quintile selon la strate de résidence
- Graphe 16 : Proportion des ménages rattachés au réseau de gaz de ville par quintile selon la strate de résidence
- Graphe 17 : Dépenses des ménages selon le quintile, 1988-2005
- Graphe 18 : Photographie des 79 attributs des 14 variables sur le premier plan factoriel

## **LISTE DES TABLEAUX**

- Tableau 1 : Pourcentage des ménages concernés par l'emprunt, les prêts et l'épargne
- Tableau 2 : Nombre de jours de la semaine où les aliments ont été consommés
- Tableau 3 : Taux de vaccination des enfants âgés de 12-23 mois selon le sexe et le type de vaccin
- Tableau 4 : Proportion des ménages dont au moins un membre a bénéficié d'un crédit auprès d'une institution financière selon le sexe du chef de ménage et la strate de résidence
- Tableau 5 : Mesure de la pauvreté des ménages, selon les caractéristiques du chef de ménage LSMS-2005
- Tableau 6 : Estimation des paramètres de la pauvreté selon la définition utilisée par les enquêtes 1988, 1995 et 2000
- Tableau 7 : Profil des ménages pauvres en Algérie
- Tableau 8 : Taux de pauvreté selon les différentes enquêtes
- Tableau 9 : Dépenses de consommation selon les différentes enquêtes
- Tableau 10 : Scolarisation des enfants de 6-14 ans
- Tableau 11 : Parité dans l'enseignement primaire, moyen et secondaire
- Tableau 12 : Parité dans l'enseignement supérieur